

- - DU - -

Premier Banquet Annuel

- - DES - -

NOTAIRES

- - DE LA - -

PROVINCE DE QUEBEC

DONNE SOUS LES AUSPICES DU

CERCLE DES NOTAIRES

DE MONTREAL

Le 17 Février, 1897
Au St. Lawrence Hall à Montreal.


No. 3017
Bibliothèque
DE
VICTOR MORIN
MONTREAL





SOUVENIR

DU

Premier Banquet Annuel

DES

NOTAIRES

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

DONNE SOUS LES AUSPICES DU

CERCLE DES NOTAIRES

DE MONTREAL

Le 17 Février, 1897
Au St. Lawrence Hall à Montreal.

INTRODUCTION

Notre pays est jeune. Tout n'y est pas à refaire ; mais il y a beaucoup à améliorer et à perfectionner.

Le notariat, qui est une des institutions les plus importantes de notre province, vu que les lois civiles françaises y ont cours depuis l'origine de la colonie, a, sans doute, encore des progrès à faire ; mais l'on peut fièrement affirmer que son niveau n'est nullement inférieur à celui des autres professions libérales.

Cette profession, qui a rendu des services inappréciables à nos populations, alors que les autres professions n'étaient, pour ainsi dire, pas encore nées ; qui, de concert avec le clergé, leur a servi de guide et de soutien, alors que rien n'était organisé dans notre province, la plus vieille du Dominion ; elle, dont l'utilité n'a, certes, pas encore cessé et ne cessera qu'avec la disparition des lois françaises, ne jouit cependant pas dans l'estime publique, de la considération qu'elle mérite.

Non, le notaire—comme ses services d'ailleurs—n'est pas, ici, apprécié à sa juste valeur ; le notariat, jusqu'ici, n'a que trop été, selon l'expression de l'un de nos juges les plus distingués et des plus soucieux des intérêts véritables de notre pays, le tombeau où sont allés s'ensevelir multitude de beaux talents ; et il importe, au point de vue de l'intérêt de la société toute entière, comme au point de vue de ses intérêts propres, ainsi que de ceux de chacun de ses membres, que le notariat soit mieux apprécié, soit plus choyé par les pouvoirs qui nous régissent.

C'est ce qu'a compris la jeunesse qui vient de laisser les bancs de l'Université pour exercer le notariat à Montréal, jeunesse à laquelle je me félicite d'appartenir.

Cette jeunesse s'est dit qu'il fallait, à tout prix, déraciner les préjugés semés tout le long de la route qu'a à parcourir notre profession ; et, c'est dans le but d'arriver au défrichement de tous les obstacles qui ont, jusqu'ici, empêché le notariat de briller au premier rang parmi les professions libérales, qu'elle a songé à se grouper en une Association à laquelle elle a donné le nom de "Cercle des Notaires" de Montréal.

Ce "Cercle" a déjà produit des résultats magnifiques, grâce au concours effectif qu'il a reçu des ainés dans la profession.

Mais, afin de se donner l'importance voulue pour se mettre en lieu de travailler avec autorité et succès à l'avancement de la profession, il s'agissait qu'il se fit connaître au public, et, spécialement, à tous les notaires de la province ; c'est pourquoi il donnait, en date du 17 février dernier, un grand dîner, au St-Lawrence Hall, à Montréal, auquel ont pris part plus de deux cents notaires distingués.

Inutile de se demander si le résultat désiré a été obtenu, pour qui a assisté à ce banquet.

Il lui importait, cependant, de conserver le bon effet de cette fête de famille et d'y faire, pour ainsi dire, participer ceux qui n'ont pu y assister. Le moyen était facile et tout trouvé : c'était celui de jeter sur le papier, et les photographies et les beaux et intéressants discours des orateurs de cette soirée, et de les livrer à la publicité. C'est cette fin que je me suis proposé d'atteindre en publiant le présent volume.

Les feuillets qui composent cette petite brochure sont assez légers pour les confier aux ailes du zéphyre et les laisser voltiger par toute la province, par delà même ses frontières, et je les lui livre. Puissent-ils s'envoler un peu partout et être, partout, recueillis avec enthousiasme, par chacun des huit cents notaires de la province, comme par chacun des amis du progrès de notre pays : confiant qu'ils sauront faire les délices de ceux qui les liront, et, par là, faire aimer et apprécier de tous, à sa juste valeur, ma noble et chère profession : le notariat.

Je disais, il y a un instant, que le "Cercle" avait eu l'idée du banquet qui a donné lieu aux jolis discours qui suivent ; mais, je dois avouer que l'idée de cette fête, il l'a dérobée à mon excellent ami, un des membres les plus zélés du "Cercle," M. Achille C. Bissonnette, notaire à Saint-Henri de Montréal.

Celui-ci nous avait, en effet, l'hiver dernier, réunis au nombre de quinze intimes, tous notaires, en sa demeure, pour y dîner en famille ; et là, les heures se sont écoulées au milieu de tant de joie et de bonheur, la confraternité nous y a paru chose si douce et si suave, qu'elle nous y avait fait oublier les mille et un soucis, toutes les petites divisions qui surgissent, chaque jour, entre les membres d'une même profession, dont les intérêts sont nécessairement opposés.

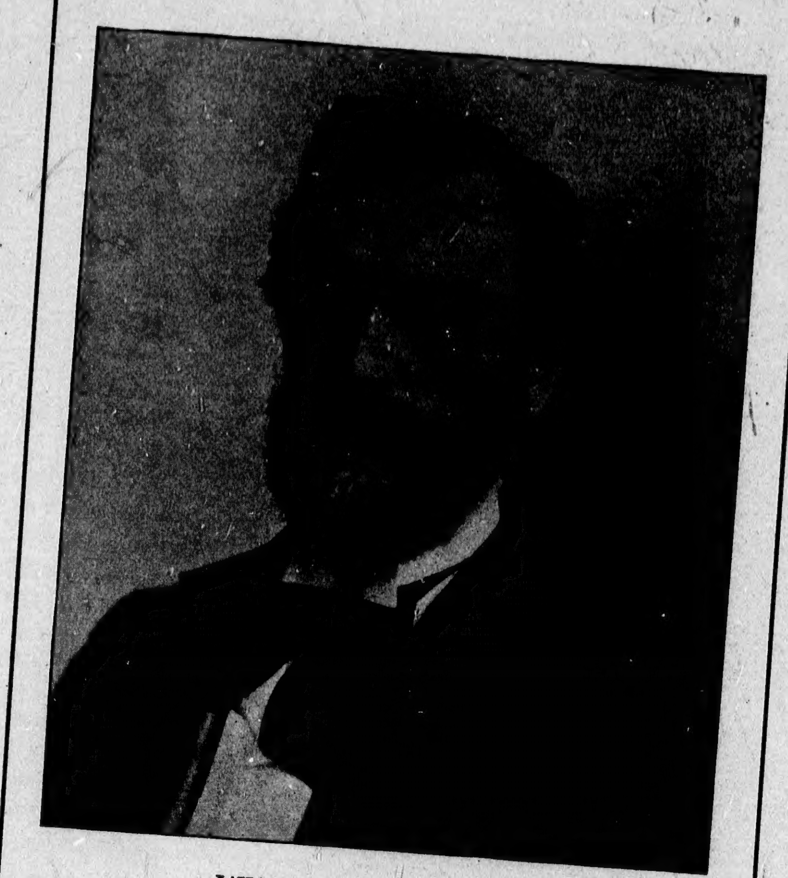
Nous nous sommes alors convaincus que le salut de notre profession devait se trouver dans la concorde et l'harmonie entre tous ses membres, et que ce but serait atteint si nous parvenions à réunir ceux-ci, chaque année, en des agapes comme celles du 17 février dernier. Et voilà comment il se fait que nous sommes redevables à M. et Mme Bissonnette des bons effets de cette réunion qui, je l'espère, se renouvellera bientôt.

Je dis donc au revoir à mes huit cents confrères de la province de Québec, espérant les rencontrer, en grand nombre, au deuxième banquet annuel des notaires, qui, sans doute, aura lieu durant l'hiver qui va venir.

AMÉDÉE BOUCHARD,

Secrétaire du "Cercle des Notaires."

MONTREAL, 15 août 1897.



L'HONORABLE J. I. TARTE,

Ministre des Travaux Publics à Ottawa, pratiquant le Notariat à Montreal.

TOAST A LA REINE

RÉPONSE

"God Save the Queen," chanté en chœur.

TOAST AU PARLEMENT DU CANADA

En 1ère RÉPONSE

Discours par l'Hon. J. I. Tarte, Ministre des Travaux Publics à Ottawa.

M. le Président,

Mesdames et Messieurs,

Je me suis dérobé à des devoirs multiples et importants pour accepter votre bienveillante invitation.

En venant m'asseoir à vos côtés, à cette table hospitalière, j'ai voulu témoigner de l'estime sincère et vraie dans laquelle je tiens la profession du notariat dont je suis l'un des membres. (*Applaudissements.*)

Vous me direz peut-être que je ne suis pas le modèle du parfait notaire. A ce propos j'ai assez peu à redire, car il est bien vrai que je me suis éloigné des sentiers tranquilles dans lesquels vous vous acheminez, pour entrer dans la voie périlleuse de la politique où des gens qui m'assurent me vouloir du bien, me disent que je me suis souvent égaré. (*Rires.*)

Oui, je l'admets, je ne suis pas le modèle parfait du notaire, mais je dois beaucoup d'avoir été pendant quelque temps, pendant deux ans, associé à un notaire qui fut tout à la fois l'un des premiers juristes de son temps et un homme de bien, l'honorable Louis Archambault. En deux années de contact avec cette homme distingué, l'une des gloires de notre profession j'ai appris l'amour du travail et l'amour de l'ordre.

J'ai appris ce que peut faire l'énergie ; j'ai appris à aimer la liberté et l'indépendance de l'esprit.

Je venais d'être admis à la profession de notaire, j'avais emprunté quatre-vingts dollars à dix pour cent d'intérêt, pour me rendre à Québec, où j'ai subi en même temps que vous mon examen dans la Chambre de l'Assemblée Législative, pour être admis en notre docte profession. J'avais résolu de me fixer à Saint-Jacques d'où notre confrère, M. le Notaire Dugas, était parti pour un monde meilleur. J'avais décidé d'aller prendre sa place ; mais l'Honorable M. Archambault me retint à l'Assomption. Il était en même temps que notaire, en politique, ministre dans le Gouvernement de Québec. J'ai pratiqué deux ans à ses côtés. J'ai fait quelques actes notariés tous excellents ; j'ai passé des contrats de mariage et embrassé la mariée inévitablement. (*Rires.*) Vous suivez encore, mes chers confrères, cette noble habitude, n'est-ce pas ? (*Applaudissements.*) Ça ne fait pas de mal au mari et ça n'en fait pas à la mariée non plus. Donc, je pratiquai ainsi la profession de notaire pendant deux ans, mais en même temps je commençais à écrire autre chose que des actes authentiques : je faisais des articles de journaux. Je me souviens comme d'hier d'avoir été poursuivi pour libelle et d'avoir été condamné. Enfin pour faire d'une longue histoire une courte, j'ai glissé peu à peu dans cette voie périlleuse où je me suis souvent égaré. Comme je l'ai dit, de notaire, je devins journaliste ; j'ai monté, si on peut appeler cela monter, dans la galerie de la presse à Ottawa. De cela il y a vingt ans, et je pensais déjà à m'emparer du siège que j'occupe maintenant. J'aime bien la profession de notaire, mais j'aime bien aussi ma profession d'homme politique. C'est ce qui explique qu'après avoir été notaire, me voilà à répondre, aujourd'hui, devant vous, à la santé du Gouvernement du Canada. Je sais ce que c'est que d'être notaire, et je connais le Parlement du Canada, depuis bien longtemps : il est parfois un grand enfant et parfois un enfant terrible. Quand il se contente d'être un grand enfant, les hommes politiques l'adorent. Le calme est parfait, c'est un lac tranquille et calme sur lequel le vaisseau de

l'état vogue sans péril. Quand il est un enfant terrible, il est comme une mer tumultueuse, une mer orageuse sur laquelle pour faire voguer le vaisseau de l'état il faut un pilote expérimenté.

Il y a dans la Chambre des Communes des notaires qui sont des pilotes expérimentés. Je ne parle pas de moi, bien entendu, il est compris que je ne ferai jamais rien de bon en Parlement. Les journaux le disent tant que je le crois un peu ; mais il y a ici le notaire Dupont : voici un homme qui est un pilote excellent. Il y a l'Honorable M. Marchand qui est ici et qui prétend que dans deux mois il sera le premier pilote de la province. (*Rires et applaudissements.*) Et si vous voulez me permettre de jeter un coup d'œil sur le passé, je vous dirai que les notaires n'ont pas joué un rôle insignifiant dans le Parlement du Canada. Il me suffit de nommer l'Honorable Félix Geoffrion, un des hommes les plus marquants de son temps ; l'Honorable Louis Archambault, qui était le premier lieutenant de Sir George-Etienne Cartier, l'un des esprits politiques les mieux faits de son temps. (*Applaudissements.*)

Si vous vous rapprochez de l'époque actuelle, vous voyez des hommes comme M. Bernier, qui fait certainement honneur à la Chambre des Communes (*Applaudissements.*)

Vous avez une foule de notaires qui, en fin de compte, ne tirent pas trop mal leur épingle du jeu.

En autant que je suis concerné, vous m'avez fait l'honneur de m'inviter à répondre à la santé du Parlement du Canada. Comme journaliste, je l'ai observé vingt ans ; j'ai vu ses progrès et vous me permettrez de dire que le plus grand progrès qu'il a fait a été de nous mettre au pouvoir. (*Applaudissements.*)

Une voix :—Pas de politique.

M. Tarte :—Non, je ne voudrais pas du tout en faire. Vous n'êtes peut-être pas tous de mon avis, mais en autant que la docte profession de notaire est concernée, je crois en fin de compte, que vous n'êtes pas plus mal représentés dans le Gouvernement que les autres professions libérales ne le sont. Il y a des avocats, des médecins, des soldats, des gens de commerce

dans le ministère ; je suis le seul notaire et je me tire joliment d'embarras.

M. le Président, mesdames et messieurs, je suis heureux de m'être trouvé ici ce soir.

Quelqu'un vient de dire : "Pas de politique." Je crois n'en avoir pas fait ; la seule politique que j'ai voulu faire c'est la politique de l'union dans la grande profession dont nous sommes les membres. La seule politique que je veux pour vous et pour vous tous, c'est le progrès. Nous n'avons pas peut-être toujours été assez unis.

Votre cher président me disait tout à l'heure que nous devons beaucoup déjà au Cercle des Notaires, qui s'est fondé à Montréal, du sein duquel est sortie l'idée de ce banquet. Ce banquet aura certainement des conséquences heureuses pour la profession. Ayez-en tous les ans. Rassemblons-nous, marchons côte à côte dans la mesure du possible ; c'est la meilleure politique et celle que nous devons suivre. Notre profession est une profession de paix, de travail, de probité avant tout. Le notaire doit être un homme probe, un homme de bien avant tout. Laissez aux amis de la chicane, à ceux des autres professions, les misères, les troubles, pour nous, règnons dans le sublime royaume de la paix. (*Applaudissements.*)

CHANT

"O Canada mon Pays mes Amours," par M. J. E. DESJARDINS, notaire à Ste Thérèse.

joliment

heureux

Je crois
ire c'est
nt nous
x ponr
ons pas

e nous
ondé à
t. Ce
our la
mar-
illeure
on est
Le
avant
pro-
ns le



M. FLAVIEN DUPONT,

Membre de la Chambre des Communes pour le Comté de Bagot, pratiquant le Notariat à St. Liboire.

En Seconde RÉPONSE

Discours par M. F. Dupont, membre de la Chambre des Communes. pour le comté de Bagot.

M. le Président,

Mesdames et Messieurs,

Le Parlement du Canada est une institution importante. Je crois, avec M. le Président, que ce n'est pas trop d'honneur lui faire que d'inviter deux orateurs à répondre à sa santé. (Applaudissements). La Chambre des Communes, en particulier, est une institution qui jouit de pouvoirs extraordinaires dans l'opinion du peuple anglais. L'on prétend que tout lui est possible, excepté de changer un homme en femme et une femme en homme. (Rires). Une institution revêtue d'aussi importants pouvoirs devait naturellement attirer l'attention d'une assemblée comme celle-ci.

M. le Président, la Chambre des Communes, institution très puissante, mérite notre considération à ce point de vue ; mais aussi parce qu'elle est regardée comme le boulevard des libertés populaires, aussi des libertés nationales et de toutes les libertés.

Mon collègue, l'honorable Ministre des Travaux Publics, a fait allusion, il y a un instant, à la représentation distinguée qu'a obtenu en maintes circonstances, la profession des notaires, dans la Chambre des Communes, dans le Sénat et parmi les membres de l'Exécutif. Nous n'avons pas, ou plutôt l'Exécutif n'a pas dérogé à cette louable coutume. Le nouvel Exécutif a choisi l'un des membres de la profession de notaire, dans la personne de l'honorable Ministre des Travaux Publics. (Appl.)

Quoique je m'honore beaucoup de mon titre de membre de la Chambre des Communes, institution si puissante et si respectable, à cause de ses attributions et aussi à cause de son

ancienneté, car on prétend que son origine en Angleterre, patrie par excellence des libertés constitutionnelles, se perd dans les temps préhistoriques de la Grande-Bretagne, je m'honore d'avantage de mon titre de notaire-public de la Province de Québec. Si on juge de la noblesse des institutions par leur antiquité, comme on décide de la noblesse des familles par leur ancienneté, la profession de notaire a de glorieux titres de noblesse. Elle a été nécessaire et utile, avant qu'il fût nécessaire ou utile aux nations d'avoir des parlements.

M. le Président, c'est rappeler toute l'utilité de notre profession que de vous dire que le Créateur lui-même, dans le Paradis Terrestre, fut obligé de passer un contrat de mariage. Si nous parcourons l'histoire du monde, nous trouvons que la profession de notaire, considérée nécessaire et utile à la société, a survécu aux nations et à tous les cataclismes. Comme l'a dit mon collègue, l'honorable Ministre des Travaux Publics, le notaire est un homme de bien, l'histoire l'atteste, et c'est cette histoire d'une demoiselle qu'on allait marier. La mère l'avait promise, le père l'avait donnée, toute la famille se réjouissait de l'union désirée. La veille du grand jour, on appelle l'homme de la loi, le Notaire-Public, pour rédiger les conventions matrimoniales. L'homme de la loi, avec toute la solemnité qui s'attache à son ministère, se présente dans la famille. Il rédige le contrat et déclare, comme c'est l'usage, que le fiancé et la prétendue fiancée promettent se prendre pour mari et femme ; et après avoir écrit toutes les autres clauses que comporte un contrat de mariage, clauses souvent bien différentes et variées, le notaire, se tournant avec dignité et respect vers la fiancée, lui dit : « Mademoiselle, acceptez-vous ce contrat, avec entr'autres conditions celle de devenir l'épouse de Monsieur ? » La jeune fille rougit, hésite, puis enfin, prenant une résolution, et se tournant vers l'homme de la loi : « O Homme de bien, dit-elle, vous êtes le premier qui songiez à me poser cette question-là. » Elle refusa. (Appl. et rires.)

C'est depuis ce temps-là, et il y a longtemps de cela, qu'on appelle le notaire « Homme de Bien. » Comme vous le voyez,

Mesdames, l'honorable Ministre des Travaux Publics n'a été que l'écho de cette jeune fille et il n'a fait que répéter une ancienne tradition, en nous appelant des *hommes de bien*.

M. le Président, que de querelles, que de disputes, que de contestations, le notaire, Homme de bien, n'a pas empêchées entre des voisins, des parents et des amis ! Vous le savez tous, vous qui, comme le Ministre des Travaux Publics et moi, exercez la profession de notaire, le nombre de querelles que nous sommes appelés à terminer entre nos compatriotes Canadiens-français. Pour illustrer davantage le rôle du notaire en ces circonstances, permettez-moi une anecdote. La scène se passe justement dans le bureau de l'honorable Louis Archambault, où l'honorable Ministre des Travaux Publics a fait sa cléricature.

L'honorable Louis Archambault, qui était un des membres distingués de notre profession, avait toujours eu grand nombre de clercs qui se disputaient l'honneur de suivre son étude. Deux résidants de la paroisse de L'Assomption se présentent un jour au bureau de l'honorable Louis Archambault. Ils demeuraient dans les concessions et avaient un différent à faire régler. Tous deux décident de prendre ce parfait notaire pour juge. Voici le cas ; l'un d'eux, s'en allant à la ville, c'était à l'approche des fêtes, avait reçu de l'autre, une cruche, avec commission d'apporter un peu de cette liqueur pernicieuse, qui égare quelque fois l'esprit de nos compatriotes, quand ils en abusent. La commission fut faite fidèlement, jusqu'au moment du retour de la ville à la campagne. C'est en retournant en effet, que, par un fatal accident, la cruche fut cassée par le commissionnaire, et le liquide perdu. De là, querelle entre les deux résidants de L'Assomption. Le cas fut mis devant l'honorable Louis Archambault, avec toutes ses circonstances et dépendances. L'un des contestants réclamait de l'autre des dommages, parce que le vase et le liquide avaient été perdus par sa faute et négligence.

L'honorable Louis Archambault, se tournant alors vers ses étudiants : " Donnez une solution à ces Messieurs, dit-il."

Vite on se met à l'étude, on fait des recherches, on parcourt les auteurs, on compile les autorités, et quand on fut prêts, l'on se présente devant l'honorable Louis Archambault, armé de pieds en cape de toutes espèces d'autorités. Chacun exprime son opinion et cite des auteurs pour l'appuyer. Celui des clercs qui donna son opinion le dernier, s'adressant à l'honorable Louis Archambault avec un peu plus d'assurance que les autres, après lui avoir exprimé son opinion, ajouta : Je m'appuie sur Pothier pour parler ainsi, et voici ce qu'il dit.... (il cite Pothier). Celui des contestants, auquel Pothier donnait raison, se lève brusquement et la figure toute rejouie, dit à M. Archambault : " Comme ça, c'est clair, j'ai raison, puisque le *potier* qui a fait la cruche le dit." (rires.) Le différend fut réglé à l'amiable.

La profession de notaire est non-seulement une profession utile et nécessaire, mais comme je l'ai dit, cette institution date d'une époque très reculée. Au temps des romains, les notaires existaient. Dans les commencements de la France, nous trouvons la profession de notaire. Il est bien vrai, Messieurs, qu'au temps des romains, les fonctions de notaire étaient dévolues à des esclaves. Le Paganisme ne rendait pas justice à tous les mérites et à toutes les fonctions. Vous savez comme moi qu'Esope, le phrygien, l'un des hommes les plus philosophes et les plus spirituels de l'antiquité, fut aussi esclave. Dans les commencements de la France, sous Charlemagne, et sous ses successeurs, des ordonnances ont été faites pour régulariser la profession de notaire et décréter qu'elle n'était pas incompatible avec les titres de noblesse, à cause des services inappréciables que pouvaient rendre ceux qui exerçaient cette profession.

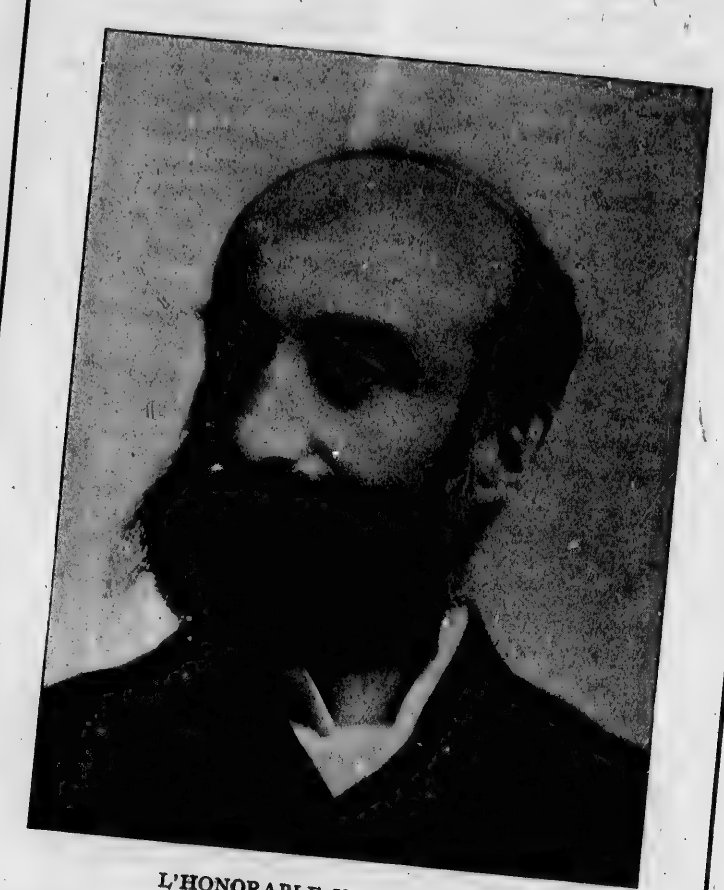
Aussi, Messieurs, quand on songe à l'influence énorme que pourraient exercer sur le public les sept cents notaires qui forment la corporation des notaires, qui est implantée dans toutes les municipalités de la Province, dans les cités, les villes et les campagnes, on serait effrayé de cette puissance et de cette influence, capable d'agir puissamment sur l'opinion publique, de la changer, de la former, pour le bonheur ou le malheur de

la société, si on ne savait d'avance que ces hommes puissants sont de puissants hommes de bien. (Rires et Appl.)

M. le Président, j'espère que ce banquet n'est que le point de départ d'une nouvelle démonstration plus imposante, si possible, pour l'année prochaine. (Appl.) Elle permet aux notaires de se rallier, de faire connaissance, de se consulter les uns les autres, et de décider, dans leur sagesse, ce qu'il y a de mieux à faire, dans l'exercise de leur profession, pour le bien public. (Appl.)

CHANT

" Un Canadien Errant " par M. le Notaire BEAUREGARD, de St. Athanase, Iberville.



L'HONORABLE V. W. LARUE,

Membre du Conseil Législatif, pratiquant le Notariat à Québec.

TOAST AU PARLEMENT DE QUÉBEC

En 1ère RÉPONSE

Discours par l'Hon. V. W. Larue, Membre du Conseil Législatif.

M. le Président,

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux d'avoir l'occasion de féliciter cordialement les organisateurs de ce superbe banquet, pour le succès qu'ils ont obtenu ; et, comme notaire, je dois en même temps les remercier de l'heureuse idée qu'ils ont eue d'offrir aux membres de notre profession l'occasion de se réunir, et, par là, de se mieux connaître et apprécier.

Domination française — Plus que jamais, je me sens fier d'appartenir à cette grande famille dont l'histoire en ce pays remonte à la découverte de ce dernier par Jacques-Cartier en 1534, sous le règne de François Ier, roi de France. En effet, les notaires sont venus au pays avec les premiers Français qui se fixèrent au Canada et sous la domination française, nous les voyons exercer leur profession et se mêler à tous les principaux actes d'administration de la colonie.

Domination anglaise — La cession de ce pays par la France à la Couronne Britannique fit perdre certains droits et certaines prérogatives, mais on respecta notre profession et le traité qui fut alors conclu, en stipulant que nous conserverions le droit civil français, assura l'existence du notariat.

Son organisation était alors, pour le moins, aussi parfaite que celle des autres corps publics existant à cette époque.

Et ce n'est qu'en 1785 que l'ordonnance, promulguée sous Georges III, l'an 25 de son règne, vint décréter que ceux qui avaient jusque-là rempli simultanément les fonctions de notaire et d'avocat, devaient opter pour l'une ou l'autre de ces professions.

Législation.—Jusqu'en 1847, les droits, les pouvoirs et les prérogatives des notaires, bien qu'ils fussent reconnus, n'avaient été l'objet d'aucune législation considérable ; mais à cette époque la législature, comprenant toute l'importance de notre profession, adopta un projet de loi très important qu'on pourrait appeler le premier Code du Notariat en ce pays, loi qui a été modifiée depuis, mais dont on retrouve les principes fondamentaux dans celle qui nous régit actuellement.

Cette œuvre si importante est due à un notaire qui a attaché son nom à nos gloires professionnelles.

Il fut membre du parlement du Canada, où il s'y distingua par ses talents, son dévouement aux intérêts publics et spécialement à sa profession qu'il exerça à Québec depuis 1839 jusqu'à 1888 :

Je veux nommer monsieur Joseph Laurin, décédé en 1888, et dont l'un des fils est notaire à Québec, et conserve le greffe de son père.

Cette loi que l'on trouve dans le Statut du Canada, 10 et 11 Vict. ch. 21, établissait 3 Chambres de Notaires pour la Province de Québec ; l'une à Québec, composée de 12 membres ; l'autre à Montréal, aussi composée de 12 membres, et la troisième à Trois-Rivières, et formée de 9 notaires.

Les membres de ces chambres étaient éligibles tous les trois ans, comme le sont aujourd'hui les membres de la Chambre des Notaires.

La loi fixait une contribution annuelle, une amende de $20 pour le notaire qui, élu membre, refusait d'en remplir la charge —décrétait que les minutes du notaire défunt, ou de celui qui cesserait de pratiquer, seraient déposées à la Chambre des Notaires du district auquel il appartenait,—et elle obligea les notaires à numéroter consécutivement leurs minutes à compter du 1er janvier 1848.

Une loi passée en 1850 — 13 et 14 Vict. ch. 39 — ne fut qu'une refonte de la loi de 1847.

Le Chap. 59 de 14 et 15 Vict. permit au notaires de con-

voquer des assemblées de parents sans obtenir au préalable l'autorisation du juge.

Et le Statut 16 Vict. ch. 203, en 1852, règle la procédure à suivre dans le cas de "licitations volontaires," lesquels devaient être faites devant notaire.

Le Statut de 1854, 18 Vict. ch. 17, règle certains détails quant aux assemblées de parents et confirme les droits déjà accordés aux notaires.

Enfin, la loi de 1857, 20 Vict. ch. 44, règle que les greffes de notaires seront déposés chez le Protonotaiee.

Depuis la confédération nous avons eu trois refontes de la "Loi sur le Notariat."

La première fut passée en 1870, et fut proposée à la Chambre d'Assemblée par l'honorable M. Ouimet, alors Procureur Général, secondé par l'honorable M. Robertson, Trésorier Provincial.

Les qualités officielles de ces honorables messieurs ne nous disent-elles pas l'immense intérêt que portait à notre profession Notre Gracieuse Souveraine, agissant par le procureur général de la province, censeur naturel et officiel de nos lois, et par le trésorier, gardien naturel et officiel de la fortune publique, et par conséquent de la fortune privée.

L'un de ces messieurs est disparu de la scène politique; mais je suis heureux de constater avec vous, que l'honorable M. Ouimet, qui fut le parrain de notre loi de 1870, est aujourd'hui mon collègue au Conseil Législatif, aussi frais et dispos qu'il l'était en 1870, et aussi désireux de faire les combats parlementaires en faveur de notre profession,—et il me fait plaisir de lui rendre le témoignage que, membre de la commission conjointe des deux chambres chargées d'étudier le projet de refonte du Code de Procédure Civile, il a, durant la dernière session, rendu des services signalés à notre profession, en étudiant soigneusement toute la partie de ce travail qui concernait les notaires, et en appuyant généreusement ceux des membres de notre profession qui faisaient aussi partie de ce même comité.

Les services qu'il n'a cessé de rendre méritent notre gratitude, et, pour lui en témoigner ma reconnaissance, je déclare publiquement que si la Chambre des Notaires avait le droit de le faire, je proposerais qu'il fut nommé membre honoraire de notre profession.

La deuxième codification de nos lois dont je viens de parler eu lieu en 1875 et fut proposée à l'Assemblée Législative par le procureur général d'alors, un homme dont la carrière politique peut être diversement appréciée et jugée, mais dont l'histoire mentionnera le nom comme ayant été un puissant homme d'Etat et un tribun admirable.

Je veux parler de l'honorable Sir Adolphe Chapleau.

Au Conseil Législatif cette refonte fut proposée et défendue par l'honorable M. Archambault, l'un de nos confrères, à qui la profession doit une dette éternelle de reconnaissance, et dont le nom représente une époque très importante pour notre profession.

Mais il ne s'arrêta pas là et, en 1883, ce fut encore lui qui se chargea, au Conseil Législatif, du Code de Notariat, que nous avons maintenant.

La refonte de nos lois avait été décidée par la Chambre des Notaires à sa session tenue à Montréal en octobre 1882, et confiée à un comité spéciale désigné par elle et composé de MM. D. E. Papineau, président ; E. A. Beaudry, J. A. Charlebois, W. D. Campbell, C. A. E. Gagnon, L. E. Galipeault, et votre humble serviteur.

Ayant fait partie de ce comité, il devient difficile pour moi de faire l'éloge de ces membres, que la Chambre s'est choisi comme législateurs ; mais si vous me permettez de faire abstraction de ma personne, parce que je n'en fus que le secrétaire, je me permettrai de répéter ce que j'ai déjà bien des fois déclaré :

‘‘Que les membres de ce comité ont consacré plusieurs mois à ce travail et qu'ils y ont déployé une science, une connaissance des mérites et des droits de notre profession qui ne sont égalés que par le zèle qu'ils ont déployé dans cette œuvre.’’

Mais ce n'était pas tout ; une certaine classe parmi les membres de la Législature, et principalement à l'Assemblée Législative, était préjugée contre nous, et, sans avoir étudié le projet de refonte, avait décidé d'en empêcher la passation.

Ce fut alors une époque mémorable pour notre profession.

Le comité mit à contribution tous les notaires de la province, auxquels ils demandèrent aide et assistance, en les priant d'exercer, en faveur du projet de loi, toute l'influence dont ils pourraient disposer auprès des membres de la législature.

Une délégation de notre comité eut même une entrevue avec certains délégués du Barreau.

Le comité lui-même présenta un mémoire qu'il soumit aux membres du gouvernement, en demandant leur coopération et spécialement celle de l'hon. M. Mousseau, qui était alors Premier Ministre.

L'honorable M. Gagnon, aujourd'hui shérif à Québec, avait été désigné pour former une coalition que j'appellerai, non pas politique, mais de sûreté publique, elle fut formée des membres du gouvernement d'une part, et de l'autre, des députés sympatiques de la Chambre, parmi lesquels se trouvait l'honorable M. Marchand, le Président actuel de la Chambre.

Cette phalange vigoureuse et dévouée, ayant à sa tête l'honorable M. Gagnon, combattit vaillamment dans la Chambre d'Assemblée qui vota notre projet de loi.

Ici encore, je dois exprimer ma reconnaissance à l'honorable M. Gagnon, qui fut notre interprète devant la législature, et aux talents et dévouement duquel nous devons en grande partie la passation de notre loi à l'assemblée.

Voilà, Messieurs, quelques-uns des actes de la législature à laquelle vous avez fait l'honneur de proposer un toast.

J'ai dû, naturellement, ne citer que de mémoire, certains faits et certains noms ; aussi, je vous demande pardon d'avoir omis bien des actes législatifs et bien des noms de législateurs qui nous ont rendu des services signalés.

Comme résultat de la législation qui a été faite, nous constatons aujourd'hui que les notaires en cette province ont une

organisation qui protège le public et les notaires, en ce sens qu'elle permet à la Chambre d'exercer un contrôle immédiat sur les membres de la profession :—qu'elle reconnaît l'importance de leurs fonctions, la justice de leurs droits et de leurs prérogatives, stimule leur zèle pour l'étude, leur dévouement aux intérêts de leurs clients, et en fait une classe aimée du public, qui comprend la dignité et l'importance de lenrs fonctions, et repose en eux une confiance bien méritée.

Pour continuer l'œuvre de la législature, j'ai l'espoir qu'un plus grand nombre de notaires deviendront membres de la législature et qu'au prochain parlement, l'on verra siéger des deux côtés de l'Assemblée Législative, un bon nombre de notaires qui sauront faire trève de politique, quand les intérêts des notaires seront en jeu.

Quant au Conseil Legislatif, j'exprime le même souhait en faisant cependant observer qu'il faudra plus de temps pour le voir réaliser, puisque nous sommes membres à vie de cette Chambre, et que nous, les notaires, nous n'appartenons pas à la profession qu'on accuse, à tort ou à raison, de disposer de la vie des gens.

Je ne saurais terminer ces remarques, sans m'adresser particulièrement aux Dames, dont la présence rehausse l'éclat de ce banquet et nous montre l'intérêt que nous porte la meilleure et la plus belle moitié de l'humanité. L'honneur et le plaisir qu'elles nous font m'invite à déclarer qu'à leurs heures, les notaires sont "chevaliers galants," à preuve ces deux faits que mentionnait la "Revue Légale" tout dernièrement :

"Un jeune notaire appelé à recevoir un contrat de mariage écrivait : "La demoiselle, future épouse, n'apporte en mariage que les attraits dont il a plu à la nature de douer," et il terminait en disant : que l'aimable Comparante avait signé avec le notaire."

Pour conclure et pour démontrer combien les législateurs ont en estime la profession de notaire, qu'on me permettre de citer l'opinion de feu l'honorable Sir John Thompson, qui disait, lors de la refonte des lois des banques :

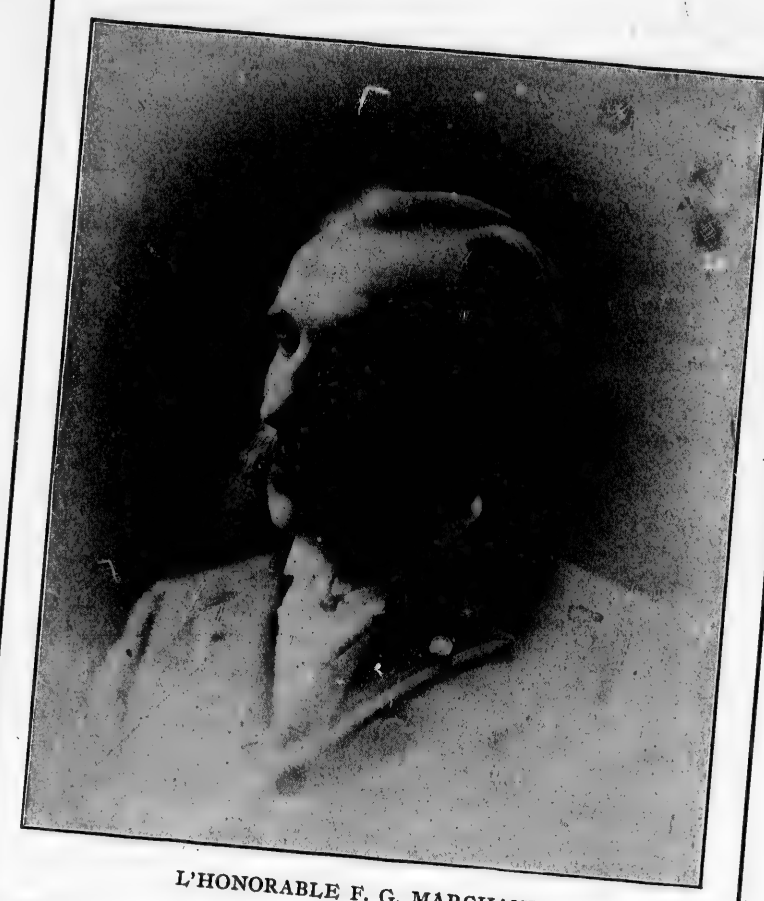
"Je serais heureux de voir le notariat établi par toutes les provinces de la Confédération, vu les nombreux et incontestables services qu'il rend tous les jours. Je ferai tout en mon pouvoir pour conserver intact les droits des notaires dans la Province de Québec."

Ces paroles doivent être considérées comme l'expression des sentiments de la législature vis-à-vis des notaires.

Pour ma part, vous pouvez être assurés de mon dévouement le plus entier.

Un Canadien éminent disait dernièrement que la France était sa mère, et, comme on lui demandait ce qu'était alors pour lui l'Angleterre, il répondit : "C'est ma belle-mère."

Empruntant ces paroles, je vous dis, avec orgueil, messieurs, que, "pour moi, je suis resté notaire, que ma profession de notaire est ma "mère," et que la charge de législateur est ma "belle-mère !"



L'HONORABLE F. G. MARCHAND,

Premier Ministre de la Province de Québec, pratiquant le Notariat à St. Jean, Iberville.

En Seconde RÉPONSE

Discours par l'Hon. F. G. Marchand, maintenant Premier Ministre de la Province de Québec.

M. le Président,

Mesdames et Messieurs,

Vous n'ignorez pas que, depuis quelque temps, je m'occupe de choses qui n'intéressent pas très directement le notariat. La politique, il me faut bien l'avouer, m'a détourné souvent de la voie professionnelle. J'y ai consacré mes journées, j'y ai consacré une partie de mes veilles. C'est vous dire que le temps m'a manqué pour me mettre en mesure de répondre dignement à la santé qu'on vient de porter. Il me faut, bon gré mal gré, m'en rapporter, permettez-moi le mot, à l'inspiration spontanée, et, disons-le entre nous, en famille, la spontanéité n'est pas notre défaut dominant, à nous, notaires. (rires.) Nous sommes essentiellement réfléchis, solides, réfractaires à l'improvisation, ne nous exposant jamais aux accidents de la spontanéité. (Rires.) Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, je suis un peu hésitant en vous adressant la parole ce soir. Je suis d'autant plus hésitant que ceux qui m'ont précédé ont à peu près épuisé le sujet, me laissant dans la position de ce malheureux métromane qui, pris d'indignation contre ses devanciers dans la carrière poétique, parce qu'ils lui avaient pris ses plus belles idées, s'exclamait :

"Ils ont dit presque tout ce qu'on pense,
Leurs écrits sont des vols qu'ils nous ont faits d'avance." (Rires.)

Je suis absolument dans cette position. On m'a à peu près enlevé tout ce qui était intéressant à dire au sujet du notariat. C'est la faute du talent de ceux qui m'ont précédé et de leur connaissance profonde de tous les secrets de la profession.

Il ne me reste donc plus qu'à glaner où ils ont si abondamment moissonné, et à marcher sur leurs brisées, en cherchant, ici et là, quelques mots à dire,....ou à redire.

On vient de vous faire des dissertations, élaborées autant qu'intéressantes, sur l'importance de notre profession, et sur son origine.

Moi, je suis foncièrement convaincu qu'elle est la plus noble, la plus solide, la plus ancienne de toutes les professions. Un de mes collègues, dont je respecte beaucoup l'opinion, l'a cependant, selon moi, fait remonter un peu trop haut. Il nous a dit que le premier notaire avait été le Bon Dieu, parce qu'il avait uni, dans les liens sacrés du mariage, Adam et Eve. Notre collègue a évidemment confondu les rôles. Ce ne sont pas les fonctions d'un notaire, ce sont les fonctions d'un prêtre, c'est un acte sacerdotal que le Père Eternel a accompli ce jour-là.

M. Dupont :—Ils avaient passé un contrat auparavant. (Rires).

M. Marchand :—C'est là où je diffère avec mon confrère. Je prétends qu'Adam et Eve vivaient sous le régime de la communauté légale et que leur union s'est faite sans contrat. La preuve, c'est qu'ils se sont partagé la pomme. (Rires et applaudissements).

Maintenant, mesdames et messieurs, je ne m'égarerai pas dans les ténèbres du passé pour vous indiquer bien exactement quel a été le premier notaire. Ce devait être, dans tous les cas, un digne homme, j'en suis convaincu.—A ce sujet je me rappelle une dissertation à peu près semblable à celle à laquelle nous venons d'assister, où, deux amis qui s'étaient beaucoup occupés de l'histoire et des origines de toutes les professions, avaient différé comme cela nous arrive ce soir.

L'un d'eux prétendait que le premier notaire, le premier avocat et le premier médecin avaient été un tel et un tel. Celui qui se lèva après lui se permit de le contredire de la manière la plus formelle : "Je suis d'opinion différente, dit-il, et je me base sur des renseignements absolument positifs : "Le premier notaire et le premier avocat, ajouta avec aplomb, étaient les deux larons de biblique mémoire. (Rires et applaudissements). Il va sans dire que le bon laron était le notaire". (Rires et applaudissements).

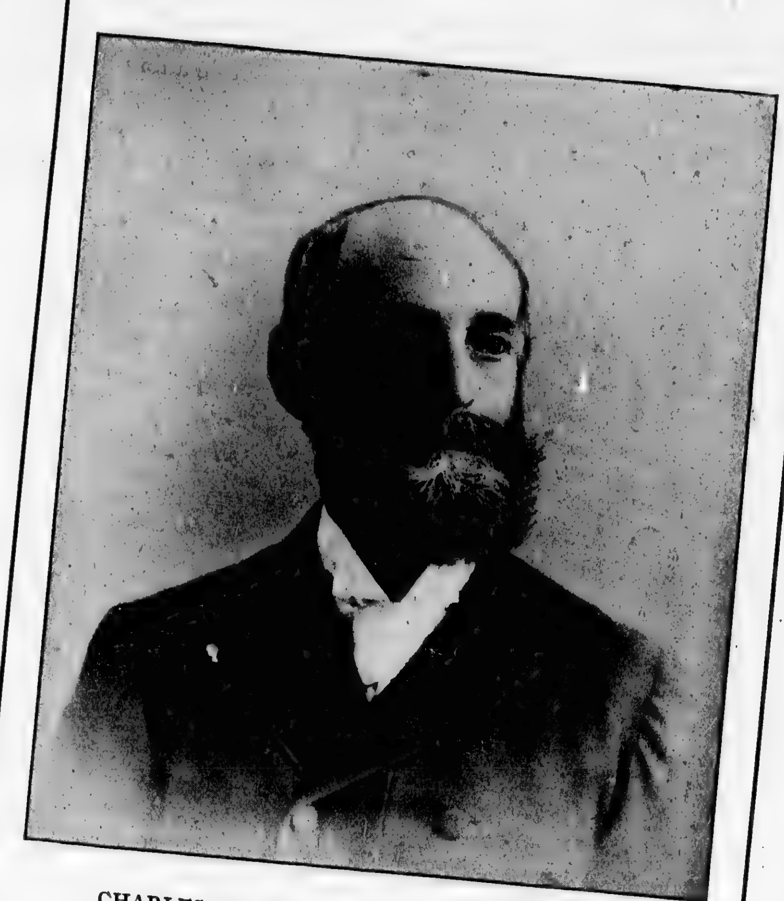
Je ne m'attache pas à ces conjonctures, mais toutes les traditions du notariat me portent à dire que c'est une profession infiniment respectable et qui sert de base à toutes les sécurités de l'ordre social. C'est elle qui dispose des fortunes des familles ; c'est elle, en un mot, qui, bien administrée, donne les plus grandes garanties à la société. Le notaire est appelé à un rôle éminemment important. Les autres professions ont leurs sauvegardes ; leurs erreurs peuvent se réparer ; celles du notaire, une fois commises, sont irréparables. Il est appelé à appliquer la loi ; l'avocat est appelé à l'interprêter et lorsque celui-ci l'interprète mal, il a le tribunal pour rectifier son interprétation. Si cette application immédiate à la loi par le notaire est erronée, il s'en suit la ruine des familles. J'ai donc droit de dire (n'en déplaise aux avocats présents,) que le notariat exige autant de science, autant de connaissance de la loi, et peut-être plus, que la profession d'avocat, qui a sa sauvegarde dans le tribunal chargé d'apprécier ses prétentions ; tandis que, nous, nous ne comptons que sur nous-mêmes et sur nos propres ressources légales.

J'ei été très heureux M. le Président, de voir cette association prendre l'importance qui lui est déjà concédée de toutes parts.

C'est pourquoi, sans vous retarder plus longtemps, je déclare donner mon adhésion pleine et entière à l'œuvre que vous avez entreprise, lui souhaitant tous les succès que, du reste, cette splendide démonstration ne peut manquer de lui assurer. (Applaudissements).

CHANT

" La Femme et la Rose," chanté par M. W. PROULX, Notaire à Montréal.



CHARLES CUSHING, B. C. L., Notaire à Montréal.

TOAST AU NOTARIAT

En première Réponse.

Par CHARLES CUSHING, B. C. L.

MR. PRESIDENT, HONORED GUESTS,

LADIES AND GENTLEMEN,

Though I had not the good fortune to conceive the idea of this memorable gathering, I may at least have the honor of expressing my heartiest appreciation of the efforts of those who have originated and brought it to such a successful issue.

Ours is a right honorable and noble calling, handed down to us from Imperial Rome through Monarchical and Imperial France, and it is fitting that we should avail ourselves of opportunities such as this to magnify our office and to take delight in the successes which have attended the careers of one and another of our number whose merits have led an appreciative people to crown them with titles and honors.

It is well also that we should meet to consider how we may best serve the interests of our Country which has conferred upon our profession signal privileges, unmatched, I believe, in our land, and, of all other civilized countries, equalled only in France. Truly it behooves us not only to respect ourselves and to maintain the dignity, honor and integrity of our calling, but zealously to spend our energies on behalf of our fellow-countrymen, seeking continually to raise to a higher plane, public as well as private life for the which no section of the community has greater opportunities.

We cannot too fully realise that in the measure which we, with our unique privileges and enormous influence, are true to the best interests of our native land, will rise not only our Province of Quebec but the whole Dominion of Canada.

I know I am voicing the sentiment of every one present in declaring that throughout our broad Dominion, which forms the brightest jewel in Britain's Crown, none are more loyal and more devotedly attached than the members of our profession to the Person and Throne of Her Most Gracious Majesty Victoria, Queen and Empress. We are glad in this Jubilee year to recall with gratitude the generosity of the Crown in continuing to us, when our Province became a part of the Empire, the privileges and customs enjoyed by our fore-fathers, as subjects of France.

Ours is the pivotal Province of the Dominion and though it may not exceed in population, contains, nevertheless, the commercial metropolis, a city truly set on a hill and destined to rank in population and importance with the great cities of the world.

Finally let me add that our responsibilities as Notaries are not confined to our own needs nor to the fulfilment of our professional obligations but are limited only by the measure of our ability in the service of our Country to whose Legislative Halls we are proud that so many Notaries are called, among whom we are pleased to have with us this evening, as honored guests, the honorable J. Israel Tarte, Minister of Public Works, and the honorable Senator Larue, whose example of devotion to our country we will do well to imitate.

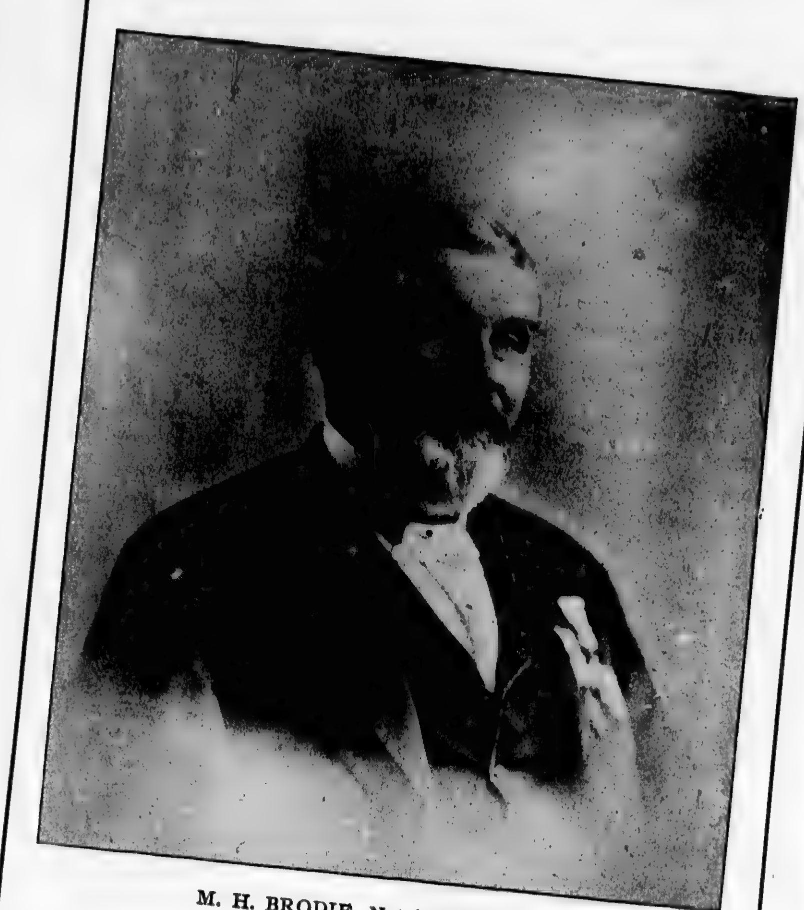
I thank you, Mr. President, for the honor of an invitation to speak at such an occasion and only regret that I cannot at the moment do justice to the subject.

one present
which forms
more loyal
our profes-
us Majesty
his Jubilee
Crown in
f the Em-
fathers, as

d though
eless, the
destined
cities of

Notaries
t of our
asure of
gislative
among
onored
Works,
votion

tation
not at



M. H. BRODIE, Notaire à Montréal.

En seconde RÉPONSE

Par M. H. Brodie, Notaire à Montréal.

Mr. Chairman,

Ladies and Gentlemen,

It is with feelings of pride and extremely great pleasure that I rise this evening to contribute my quota in response to the toast of our Noble Profession, imperfect though the manner of so doing may be, because speech making is a portion of education sadly neglected, in so far as I am concerned ; therefore, you must not expect anything attaining to oratory in what I have to say, as I assure you I will be brief, and therefore not take up the time which can be better filled by others present here this evening, who will no doubt prove more entertaining than it is in my power to do.

Words fail to express delight at seeing so many of my confreres present here to-night, many of whom have come at great disadvantage and inconvenience to witness and assist in the success of this magnificent banquet, so well organized by our confreres of the Cercle des Notaires of this City, who have left nothing undone by their pluck, energy, and perseverance to carry it out to a successful issue, and their efforts have indeed been crowned with success, indeed it is to be hoped that this is but the commencement of an Annual Banquet, and why should it not be so? is not our profession among the foremost, if not the foremost in the land? in France it ranks next the Clergy, then why should we not have an Annual Banquet as well as the Medical, the Bar, and others of the liberal professions, it would do us good, and make us better acquainted with each other. The only banquet of this kind that I remember of, was that which took place when the Provincial Board ot Notaries was first organized, and since then to the present time I am not aware that any has taken place. Our confreres from

the country, I have a warm side to, inasmuch as that they are an example to us in the cities, in the matter of study, being in many respects at great distances from each other, they are obliged in cases of difficult points of law arising in matters left in their hands to work out, to shoulder the responsability, whereas those of us in the cities, in such cases are liable to visit our next door neighbors, and lay our ideas and difficulties before them, and are thereby enabled to profit by their ideas, and thus get the knotty points unravelled and made right without any exertion or effort in the way of study whatever.

I have just one or two points more to touch upon, one is the great disadvantage that we are laboring under in the way of inroads being made into our Professional rights and functions by outsiders making deeds, sous seing privée, to our great loss and detriment, it is an outrage and ought to be stopped,—just to give an instance of how bold some of those parties are in pursuing their course, one of them had the audacity to come into my office some few days ago, and asked me to receive the Affidavit of a witness to a document he had prepared in order that the same might be authenticated, I first of all positively refused, and then gave him a piece of my mind and said to him that the best thing he could do was to get out of my office as quick, if not quicker than he entered.

We have with us this evening, I am proud to say, two distinguished Members of our Profession, occupying high places in the Legislative Halls of our Country, the Hon. Mr. LaRue, President of the Legislative Council of this Province, and ex-President of our Board, and the Hon. Mr. Marchand, Leader of Her Majesty's Loyal Opposition of this Province, and at present our respected President of the Provincial Board of Notaries, these Confreres and other Confreres who are Members of our Legislature should use their best endeavors to have some measure enacted in the Legislature that would tend to protect the members of our Profession against such unwarrented doings as are now openly being carried on.

The other point is regarding the upholding of the Tariff,

every Notary should feel it his duty to strictly follow the Tariff as it subsists, for what is the use of having a Tariff, if it is not respected, better not have one at all.

Now in conclusion, I feel that I have said more than I had intended when I started, but I cannot conclude these few remarks, without giving expression to the feelings of pleasure at having the presence of the Ladies with us this evening, I am sure we all highly appreciate this kindly act on their part, and esteem it a high honor conferred upon us, I shall not detain you any longer, and will therefore give place to others better qualified to address you than I am.



M. J. EDMOND ROY, Notaire à Lévis.

En troisième RÉPONSE

Discours par M. J.-Edmond Roy, Notaire à Lévis.

M. le Président,

Mesdames et Messieurs,

Comme il se fait un peu tard, je ne veux pas vous retenir longtemps. Je parlerai devant vous, non comme notaire, mais comme historien. Je vous dirai franchement que je pratique peu ma profession, mais en revanche je l'aime beaucoup. Mes ancêtres sont des notaires ; et moi, j'ai eu le tort dans ma vie de m'occuper plus d'histoire et de littérature que de la profession de mes pères.

Je me rappelle avoir lu dans Frédéric Soulié cette phrase saugrenue : "Je vous défie de trouver un notaire de 50 ans qui possède quelque idée ;" mais j'avoue franchement, après les discours que je viens d'entendre, que Frédéric Soulié a tort.

En entendant évoquer les noms de quelques-uns des membres de notre profession, j'ai vu, dans une vision claire et lumineuse, défiler devant moi les figures de plusieurs qui ont été la gloire et l'honneur de notre patrie.

On vous a rappelé des noms qui appartiennent à notre monde politique, à nos lois, à notre littérature, et tout à coup, m'est apparue la figure de l'un des plus grands hommes d'état de notre pays, Louis Bourdages. (applaudissements), un notaire, l'ancien député de Richelieu, l'un de ceux qui, au premier rang, ont défendu nos droits et conquis nos libertés (Applaudissements). Je me suis rappelé le père du grand patriote, Joseph Papineau. (Applaudissements). Je me suis souvenu aussi que ceux qui nous ont le plus protégés en 1785 étaient deux notaires de Montréal, les notaires Adhémar et Délisle. Le nom de M. Laurin vous rappelle une des gloires du notariat. Et lorsqu'on vous a parlé tout à l'heure des confrères qui nous ont conquis ces lois organiques qui ont rendu notre profession si grande et

si fiére, je me suis souvenu de l'homme distingué qui le premier fit présenter ces lois au Parlement. Je suis heureux de mentionner son nom ce soir, surtout, parce que je vois son fils dans cette assemblée, le fils de Joseph Girouard, l'ancien député des Deux Montagnes, qui, en 1833, proposait une loi pour organiser le notariat dans cette province. (Applaudissements).

Et pour vous démontrer combien la profession du notariat a contribué à relever le niveau des études dans notre province, je vous rappellerai qu'en 1809, un notaire se levait dans la Chambre d'Assemblée pour proposer pour la première fois que tous les étudiants, pour être gradués, fissent leurs études dans un collège régulier. Et, le lendemain, je me rappelle que dans le *Courrier de Québec*, un avocat disait : "Comment ! les notaires viennent devant la Chambre pour proposer des lois, pour assurer que les étudiants fassent de bonnes études, mais c'est la mort des avocats ! Si jamais les notaires font de bons actes, nous sommes perdus." Cette loi était présentée pour la première fois, et ce sont des notaires qui les premiers se sont levés pour organiser les professions libérales.

Je vous rappelle ce que les notaires ont fait dans le monde de la politique, mais à part cela, l'histoire nous dit que les notaires ont cultivé la littérature avec succès et si je voulais citer un nom, je n'aurais pas besoin d'aller bien loin, je n'aurais qu'à citer celui de mon voisin, l'honorable M. Marchand, qui a été un poète dans son temps et qui me fait souvenir de ces paroles de Gustave Flaubert : "Si on remuait un peu un notaire, on trouverait en lui les débris d'un poète."(Applaudissements).

Puisque je parle de confrères anciens qui se sont distingués dans la littérature, je dois mentionner aussi un nom qui vient sur mes lèvres et que je prononce, avec plaisir et orgueuil, c'est le plus grand historien que le Canada ait produit, F. X. Garneau. (applaudissements). Chers confrères, je suis heureux de dire que cet amour de la littérature existe non-seulement parmi nous, Français, mais aussi parmi nos confrères anglais et je mentionnerai le nom de M. Lighthall qui s'occupe d'histoire d'une façon distinguée. (Applaudissements).

Je suis content de voir que nos confrères de la grande cité de Montréal commencent à se mêler à ce mouvement vers les études scientifiques qui parcourt le Canada. Je suis content aussi de rappeler la fondation de cette revue légale où nous avons le plaisir de lire les articles très bien faits de nos confrères, les notaires. Les études de MM. Bélanger et Beaudoin feraient honneur à tout légiste de distinction.

Je vous remercie, messieurs, de m'avoir invité à ce brillant banquet et j'espère que chaque année les notaires sauront se réunir dans des agapes fraternelles, soit à Montréal ou à Québec.

Avant de terminer, je lève mon verre avec plaisir pour boire à la santé des huit cent magistrats dont les fonctions, par toute la province, sont de faire le bonheur des familles, et qui, depuis 250 ans, font respecter dans ce pays les lois de la vieille France. (Applaudissements).

CHANT.

" Vive la France " par M. J. E. DESJARDINS,

Notaire à Ste. Thérèse.



M. Z. MAYRAND, Notaire à Contre-Cœur.

En quatrième RÉPONSE

Discours par Mr. Z. MAYRAND, Notaire à Contre-Cœur.

M. LE PRÉSIDENT,

MESDAMES ET MESSIEURS,

Après les orateurs distingués qui viennent de vous adresser la parole, il semble que le sujet soit épuisé et qu'il n'y ait plus rien à dire sur le notariat : Mais non, le notaire trouve toujours quelques mots sympathiques à prononcer, quand il s'agit de parler des siens : Il me sera facile d'ajouter une note patriotique à ce concert fraternel, en rappelant que la noble profession à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir, a contribué de son sang à la conquête de nos libertés constitutionnelles : En 1838, deux notaires, deux braves,—Cardinal et Chevalier de Lorimier —montaient sur l'échafaud, et tombaient victimes de l'amour qu'ils portaient à leur cher Canada.

Les dernières paroles de Chevalier de Lorimier : " Vive la Liberté " ne sont-elles pas un sublime élan de patriotisme ? Le nom de ces braves ont passé à l'histoire, et restera comme un monument inpérissable pour redire à jamais que les notaires, avec leur paisible profession, sont capables de faire de grandes choses et de s'illustrer.

Je réclame, maintenant, votre indulgence pour la modeste poésie que j'ai composée à la hâte, pour la circonstance, et que voici :

POÉSIE

A L'OCCASION DU BANQUET DES NOTAIRES.

LA CONFRATERNITÉ

Dieu fit, un jour, descendre sur la terre,
Présent divin, la confraternité,
Pour alléger un peu notre misère ;
On l'acclame : Sœur de la Liberté !

Douce vertu, digne de nos louanges,
Règne à jamais sur un trône d'azur ;
De ta beauté tu réjouis les anges,
Ton front reluis de rubis et d'or pur.

Tous pelerins, nous sommes de passage,
Sur la planète où nous comptons les jours ;
Nous quereller, ce ne serait pas sage :
Le temps nous fuit, les plaisirs sont si courts !

Il est si beau pour de nobles confrères
De bien s'entendre et de fraterniser !
D'être loyaux, indulgents et sincères,
Tout en sachant quelquefois s'amuser.

De notre sein chassons loin la discorde ;
Vivons contents à l'ombre de la paix ;
Que dans nos rangs fleurisse la concorde,
Sachons toujours en goûter les bienfaits !

Veut-on savoir si, parmi nous, bons frères,
Règne aujourd'hui cette belle union ?
N'en doutez pas, les preuves en sont claires :
Ici vos cœurs battent à l'unisson.

Je vois briller dans cette auguste enceinte
Deux cents amis, l'élite de la loi :
Du bon accord tout porte ici l'empreinte :
Oh ! j'en suis fier, et dans les miens j'ai foi.

Pour aujourd'hui laissons dormir Ferrière,
Lebrun, Pothier, Domat, Guyot, Merlin ;
Je suis d'avis que le parfait notaire
Saura toujours faire honneur au bon vin.

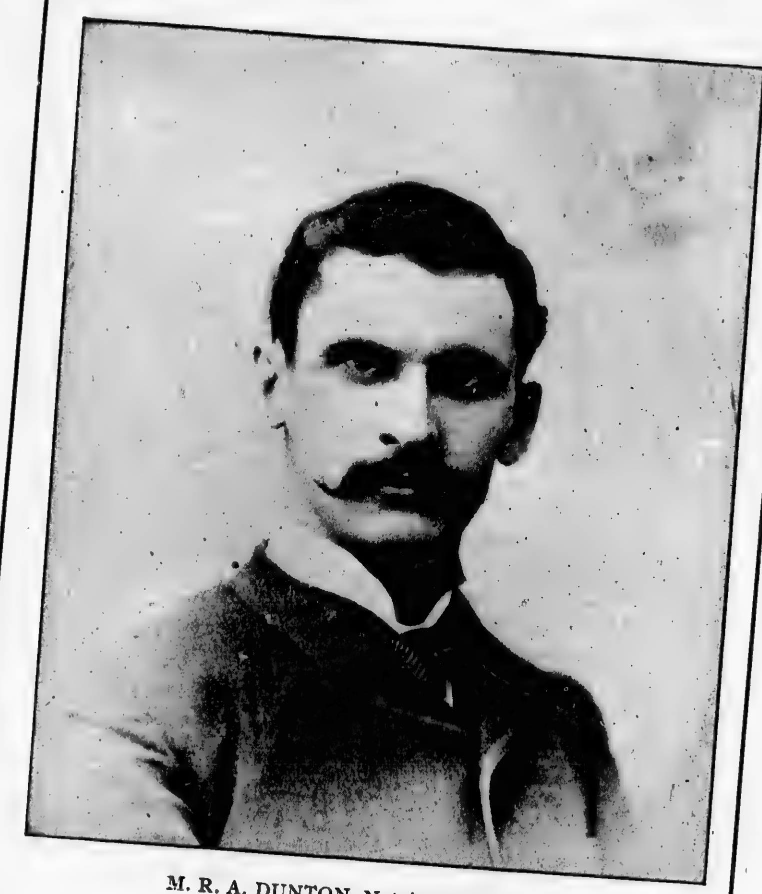
Sur le menu posant sa signature,
Il sait toujours très bien instrumenter ;
Dans un banquet jamais il ne murmure,
Prend part à tout sans même protester.

Le chant lui plaît, il aime l'harmonie,
Le mot pour rire ; il a l'esprit français ;
Il aime encore les airs de la Patrie,
Sans oublier les amoureux couplets.

De ce banquet gardons douce mémoire ;
Il met en goût, en goût d'y revenir ;
Et je conclus : Que l'on nous verse à boire,
Boire au banquet de l'an qui va venir.

Z. MAYRAND.

Enfin voilà mes accents poétiques, tels que le cœur me les a dictés ; s'ils ne sont pas à la hauteur de la circonstance, ils ont du moins le mérite d'être sincères, vrais et authentiques, ayant été déclamés par devant deux cents notaires distingués.



M. R. A. DUNTON, Notaire à Montréal.

TOAST AU "CERCLE DES NOTAIRES."

En première RÉPONSE

Discours par M. R A. Dunton, Notaire à Montréal.

Mr. President,

Ladies, Gentlemen, Confrères,

The hour is late; and, in rising to reply to this toast on behalf of the "Cercle des Notaires" permit me as a relief to you to say that I shall be brief. It is moreover appropriate that I should be brief as I belong to a calling and am in the company of gentlemen whose lives are more devoted to *Acts and Deeds* than to words.

Like many here to-night I have looked forward to this dinner with a great deal of interest and I am glad to feel that it has been a success; the pleasure I anticipated has been more than realised. And I would fain repeat the hope already expressed by other speakers to-night that in the years to come we shall have several similar reunions, that the banquet may become an annual event.

I am pleased to see so large a number of representative Notaries present including many from distant parts of the Province.

I would also like to express the pleasure I feel at the presence of such a large number of ladies and I trust that at our future banquets they shall not only come in to the latter part of the programme but will in large numbers sit around the festive board and partake of the good things provided

It long appeared to me, Mr. President, that there was a lack of cohesion among Notaries; that we saw too little of one another; that there was not that opportunity for interchange of thought and ideas there should be; and it frequently occurred to me if some society could be formed or scheme devised that would bring us together for the discussion of subjects in which we have a common interest, great good would result, not only to us as Notaries individually, but to the profession as a body;

And I believe this want has been supplied in a measure at least, such a society has been found and such a scheme has been inaugurated in the " Cercle des Notaires " and in this auspicious gathering.

In my opinion the "Cercle des Notaires" has justified it existence if in no other way by the one fact alone of having brought us together at this dinner.

The other professions,—lawyers, doctors, dentists, engineers,—all have voluntary associations or Cercles within their ranks for the discussion of subjects in which they are interested and for promoting the welfare of their several professions ; And it appears to me that in this Province, Notaries, owing to the individual character of their work, their peculiar and special circumstances, are particularly in need of meeting together at stated times not only to discuss the principles, theory and practice of their profession, but also matters affecting their interests as a body.

I was one of the members of the first or original "Cercle des Notaires" which, at its formation some eight or ten years ago, held its meetings in the Fraser Institute, we held some good meetings and did good work but it was allowed to die out. I think perhaps our ideal was too high, we started out by being too formal and reading too abstruse papers ; anyway, as I have said, it was allowed to go down, its activity ceased.

It has since revived under its present constitution and under the leadership of our worthy President, has in more ways than one proved itself of special value not only to the Montreal Notaries but to the profession at large.

Personally I regret that I have not had the time to avail myself of the privileges and advantages of the " Cercle " as I would have wished, and I regret too that English Notaries as a rule have not taken the active part they should in the "Cercle," but I hope after to-night we, English Notaries, will take a more active interest in the Society.

As I have already said the "Cercle des Notaires" has justified its existence by the mere fact of bringing about this dinner.

But it has done more: it has been alive to the interests of the profession and has already proved itself of special value. When the Commissioners were engaged in drafting the new Code of Civil Procedure (to which reference was made by the Hon. Mr. LaRue in his admirable address) by which it was proposed to deprive Notaries of the right to prepare and submit non-contentious proceedings (a right they had exercised,—I was about to say from time immemorial,—certainly since the first settlement of the Colony) the "Cercle des Notaires" brought the attention of the Legislature at Quebec to the innovation, the wrong that was about to be perpetrated and were instrumental in having the law in that respect preserved. I am glad to say that when the attention of the leaders at Quebec was drawn to the great change proposed, they at once admitted the force of our representations. In this particular instance the "Cercle des Notaires" did, I believe, a valuable service to the profession. Among other things it has done; it has agitated in favor of establishing a Notarial chair in the Law Faculty of Laval University, a most desirable and advantageous step. It is now making representations to the Provincial Government in reference to the qualifications of registrars and their appointment; this is a very important matter to the public as well as to the profession. These are a few of the instances in which the "Cercle" has acted as a body. But, Sir, I look forward to the enlargement of the "Cercle" and its sphere of usefulness. I look forward to the time when we shall have corresponding "Cercles" or members in all the districts of the Province and there is no reason why we should not publish a weekly or bi-weekly paper under the auspices of the Society, and I am even ambitious enough to expect that we shall some day own a building of our own in which we shall have a valuable library for reference by our members.

In addition to the benefits to which I have referred, Notaries by uniting themselves in a visible association like the "Cercle des Notaires" will tend to improve the standing of the profession in the eyes of the public; and the public need education

in regard to the office and functions and standing of a Notary, particularly the English speaking people, and perhaps as a class some of the young and rising generation of lawyers,—I do not wish to speak in any sense disparagingly of this class for as a rule they are fine fellows, many of them my personal friends and I esteem them highly, but as I have said a large number of our English speaking population and some of the junior members of the bar have erroneous and limited views of the standing and functions of a Notary and of the special legal work legitimately within his province. They do not understand the genius of the Notarial System, the analogy to the *Notariat of France*, how it is interwoven with our jurisprudence ; its standing and the important part it plays in our civil life ; nor how it has grown up in our legal system. A good effect can be produced on all holding such wrong views by the assistance of a body like the "Cercle."

It as perhaps superfluous in a gathering like this to refer to the importance of the profession of a Notary. But, Sir, it is well that we should occasionally think of ourselves and estimate ourselves for in time the public will take us at our own estimate either high or low. There is I think very little danger of our unduly magnifying the dignity and importance of our office.

Surely great importance is attached to one who is the depositary of fortunes of individuals and of secrets of families ; in whose hands public faith is so to speak. It is an important and responsible calling. It is therefore of the utmost consequence to the public that the calling be exercised only by persons whose integrity will stand every test and whose capacity and qualifications are equal to an intelligent discharge of its duties. A Notary must be a man of integrity, but he must be more. He must also have a thorough, exact and perfect knowledge of the legal principles on which deeds and contracts are made, and of the special clauses in them and their legal consequences and effects ; in fact he should be as well read if not better read than a lawyer in nearly every branch of civil and commercial law so that he may give safe counsel and advice.

There are in fact few if any callings in life which require on the part of its practitioners greater care, forethought, judgment and learning than that of a Notary It therefore behooves us to keep before ourselves a high ideal and to make the standard for admission to the practice of the profession high, so that good men, fully equipped men only, shall be admitted to its ranks.

The record of Notaries in this Province is one not to be a shamed of; men who were once Notaries are to-day on the Bench in our Parliament and Legislatures as Speakers, Leaders of parties if not Premiers ; one need but look around this table to see good representatives of such men, ample proof of the statement : Among our numbers too as you have seen to-night are orators, poets, musicians, artists; we have furnished men as leaders in various importants walks of life, less conspicuous perhaps than some I have mentioned but not less honorable or important comparatively speaking,—all of which reflects credit on the profession and indicates the superior qualifications and attainments of a least some of its members.

But, Ladies and Gentlemen, —I promised to be brief and must not transgress further on your time. Permit me to again express the pleasure we feel at having the ladies with us, who, by their presence, have given special brightness and eclât to the proceedings, and to whose influence together with the well-known dignity of *Monsieur le Notaire*, I have no doubt is due the high, refined tone of this magnificent, and destined to be, memorable banquet.

On behalf of the "Cercle des Notaires" I thank the gentleman who proposed this toast for the kind words and sentiments expressed by him, and thank you all for the very kind and hearty manner in which this toast has been received.

CHANT.

" Les Montagnards " par MM. NAP. BLEAU, Notaire à Montréal, et N. FOREST, notaire à Ste-Scholastique.



M. L. BÉLANGER, Notaire à Montréal.

En deuxième RÉPONSE

Discours par M. L. BÉLANGER, Notaire à Montréal.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Il se fait tard, je ne voudrais pas ennuyer cette assemblée, mais mon titre de président du "Cercle des Notaires" de Montréal, m'impose l'obligation de dire quelques mots.

Je dois féliciter les membres de cette assemblée, et leur offrir, au nom du "Cercle des Notaires" de Montréal, mes meilleurs remerciements pour le chaleureux concours qu'ils ont bien voulu donner à la réunion de ce soir. On a voulu partir des différentes parties de la province pour venir ici ce soir, témoigner qu'il est nécessaire que les notaires, à un moment donné, fassent connaître leur existence comme l'une des importantes classes de la société. (Applaudissements.) Il est nécessaire par les temps que nous traversons, au milieu des luttes signalées par les éloquents orateurs qui m'ont précédé, que le notariat subit dans les différentes assemblées de la nation pour le maintien de ses droits, il est nécessaire, dis-je, de nous unir pour être plus forts. (Applaudissements.) Aussi les notaires ont voulu en se rendant, ce soir, à l'appel du "Cercle des Notaires," de Montréal, montrer qu'ils veulent s'unir à l'avenir, et établir entre eux l'esprit de corps. Ils veulent montrer que si on les a ignorés jusqu'à présent, que si leur existence est presque méconnue dans certaines sphères sociales, ils seront peut-être, à un moment donné, ceux qui seront appelés à jouer le rôle prépondérant. (Applaudissements.)

Oui, jusqu'à présent, nous avons joué un rôle effacé, obligés pour exister de solliciter les faveur des autorités ; ce n'est qu'à force de luttes que nous avons pu nous maintenir. La présence ici, ce soir, d'un si grand nombre de notaires veut dire qu'ils veulent se réveiller et secouer cette apathie qui, malheureusement, a envahi la profession, et lui a fait perdre

beaucoup de son prestige. On le comprend maintenant et on veut s'affirmer. (Applaudissements).

Je n'entends pas, par ce que je viens de dire, manifester aucun sentiment d'aigreur à l'égard de qui que ce soit, mais seulement faire voir qu'il est nécessaire que les notaires s'unissent.

Je ne ferai pas l'historique du notariat ni ne décrirai son rôle, d'ailleurs, messieurs les orateurs qui m'ont précédé l'ont fait avec le talent et la science que comporte un si vaste et si noble sujet. Le rôle du notaire est d'une importance capitale. Autour de l'institution du notariat, gravitent tous ceux qui possèdent, tous ceux qui épargnent, tous les intérêts, toutes les transactions relatifs au patrimoine. Le notaire est, dans la province de Québec, le conseiller et pour ainsi dire le mentor de la population. (Applaudissements.) Il ne se fait presque pas une seule transaction sans que l'on ait recours à ses lumières. Mais si un tel rôle est si important, il devrait mériter pour le notaire la plus haute estime, la plus haute considération.

Malgré les nombreux services que le notaire rend à ses concitoyens, il m'est pénible de l'avouer, moi qui aime ma profession et qui voudrais la voir briller avec éclat, le notaire, dans la province de Québec, ne jouit pas de la considération à laquelle il a droit. (Applaudissements.) Il n'en jouit pas et même, dans certaines couches de la société, il y a contre le notaire un certain préjugé. On voit le notaire non pas ce qu'il est, non pas comme rendant beaucoup de services à la société, mais on croit que le notaire est inférieur aux membres des autres professions et moins instruit qu'eux. Ce préjugé, je dois en faire le pénible aveu, commence à exister dès l'entrée des élèves dans les universités.

En sortant du collège, deux jeunes gens se destinent aux professions légales : l'un au droit, l'autre au notariat ; dès ce moment, ce préjugé dont je viens de parler prend naissance, l'étudiant en droit par suite seulement du choix de sa profession, se croit supérieur à l'étudiant en notariat. Ce préjugé

persiste, le cours de droit fini, il est encore plus vivace qu'au commencement. Cependant, avec notre organisation actuelle du notariat, le cours d'études des membres des deux professions est le même, le cours de droit est le même, tous les deux sont aussi habiles, aussi aptes à remplir les devoirs de leur profession. (Applaudissements.)

C'est une vérité que je dis, je l'ai constaté moi-même ; et par suite de ce préjugé, qui existe à l'origine de la profession, les membres de la profession d'avocat se croient généralement supérieurs aux membres de la profession de notaire.

Je viens de signaler le mal ; mais c'est un mal qu'il est possible de guérir. Oui, les notaires peuvent guérir ce mal et ils sont eux-mêmes les médecins pour le guérir. Il faudrait, pour que le notaire eut dans la province de Québec l'influence et le crédit qu'il doit avoir, qu'après avoir été admis à sa profession il continuât à étudier.

La profession d'avocat a un avantage sur la nôtre : aussitôt que l'avocat commence à exercer sa profession, il a les luttes du palais pour se former. Les avocats se consultent, ils discutent entre eux, ils sont obligés d'étudier pour préparer leurs causes, ils y sont forcés ; aussi ceux des avocats qui veulent travailler peuvent ils devenir habiles dans l'exercice de leur profession. Mais les notaires, s'ils le voulaient, pourraient atteindre le même résultat, non pas par les mêmes moyens que les avocats, mais en créant et organisant des cercles, des associations. Les notaires devraient se créer des associations où ils pourraient discuter des questions de toutes sortes, des questions de droit, des questions sociales, des questions politiques, toutes les questions qui intéressent les différentes classes de la société. Le notaire est appelé à jouer un rôle dans toutes les sphères possibles ; le notaire par la position qu'il occupe parmi ses concitoyens est appelé non seulement à être rédacteur d'actes, mais à préparer les transactions, à les conduire à leur accomplissement, à s'occuper des affaires sociales et économiques. Dans la province de Québec, le notaire est appelé à s'occuper d'agriculture, d'affaires municipales et scolaires, en

un mot, de tout ce qui intéresse la population et c'est au moyen d'associations que les notaires apprendront à se former, à contracter l'habitude du travail. Ne l'oublions pas, pour qu'une profession se distingue, il faut que ses membres se mettent à la hauteur des fonctions qu'ils ont à remplir, et une profession est d'autant plus respectable et respectée que ses membres sont plus aptes à remplir le rôle qui leur est confié.

Par l'établissement de ces cercles, nous aurons les avantages que je viens de signaler.

Dans la province de Québec, nous sommes au-delà de huit cents notaires, disséminés dans toutes les parties de la province. Songez donc, Messieurs, quelle influence pourrait exercer le notariat, si chacun des huit cents membres de la profession savait se pénétrer du rôle vaste et important qu'il a à jouer.

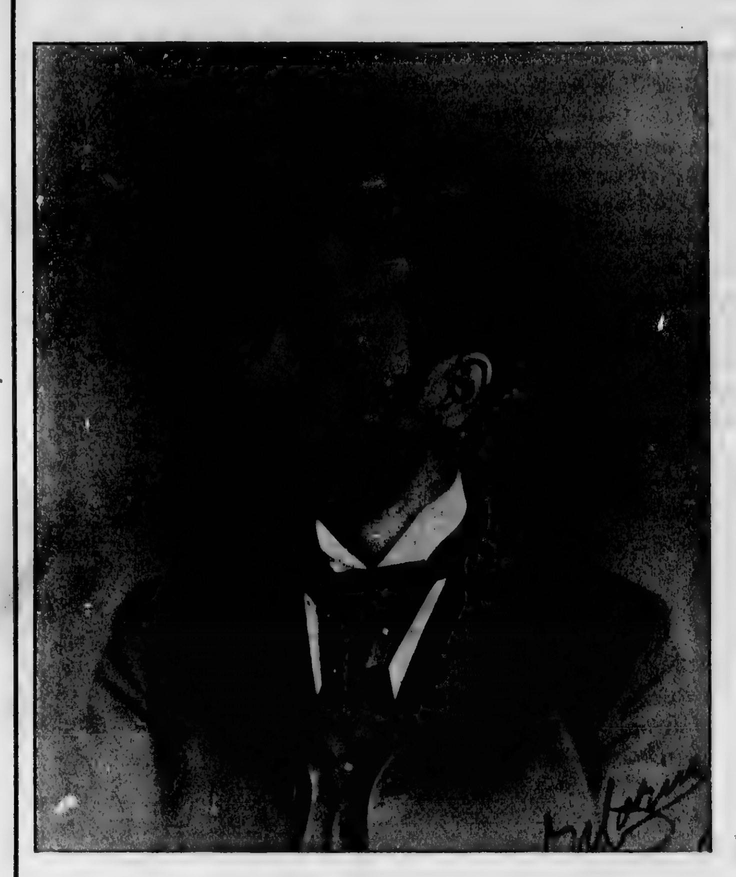
Si les notaires sont inférieurs, c'est parce qu'un grand nombre d'entre eux n'étudient pas, ne se forment pas. (Applaudissements.) En signalant cette apathie d'un grand nombre pour l'étude, je veux leur ouvrir les yeux et leur faire voir que l'étude est le moyen pour la profession de notaire, non pas de se relever, vu qu'elle n'est pas abaissée, la profession jouissant d'un crédit plus grand que jamais, grâce aux fortes études de ses membres, mais de faire disparaître cette espèce de préjugé existant contre elle, non seulement chez les avocats, mais dans presque toutes les couches de la société où il s'infiltre, et qu'en se retrempant ainsi dans des études sérieuses, les notaires exerceront l'influence qu'ils doivent avoir et par leur nombre et par leurs connaissances.

Tout à l'heure, je faisais allusion aux luttes que nous avons eu à faire pour maintenir nos droits. Et pourquoi n'hésite-t-on pas à faire des tentatives d'empiètement sur nos droits ? C'est parce qu'on ne nous a pas senti d'esprit de corps et que nous paraissions indifférents. De fait, nous n'avons pas assez des nôtres dans les différentes branches de la Législature de Québec. Nous y avons, il est vrai, des nôtres, mais ces derniers auraient une sphère d'action plus considérable s'ils étaient plus nombreux, et non seulement la profession en béné-

ficierait, mais le public aussi, car les notaires sont plus en état que tout autre de connaître les besoins de leurs concitoyens. En effet, à l'heure qu'il est, nous n'avons que quelques uns des nôtres dans l'Assemblée Législative, qu'une couple de membres dans le Conseil Législatif, et aucun notaire dans le ministère. Si les notaires avaient conscience de leur force, s'ils étaient unanimes, ils pourraient montrer ce qu'ils peuvent faire, ils auraient un bon nombre de notaires pour représenter leurs intérêts et ceux du public et donneraient à réfléchir au pouvoir.

Je ne veux pas retenir cette assemblée plus longtemps. J'aime ma profession, je voudrais la voir briller du plus vif éclat, que ses membres s'y distinguassent par leur intégrité et leur savoir. Le moyen d'arriver à un tel résultat, c'est pour nous notaires, aussi intelligents que n'importe quelle classe de la société, de travailler, d'étudier, de nous entr'aider, d'avoir des bibliothèques. Je comprends que la profession de notaire, ainsi que les autres professions, n'est pas riche en général dans la province de Québec ; mais on devrait économiser sur d'autres choses et se procurer les livres, revues et journaux dont on a besoin, et par le travail, nous arriverons à occuper la place qui nous appartient, et, alors ceux qui, aujourd'hui, considèrent la profession de notaire comme inférieure à celle d'avocat, voudront faire de leurs fils des notaires.

Je termine en espérant que les remarques que j'ai faites à l'égard des autres professions et de la mienne seront prises en bonne part. Je veux le bien de toutes les sociétés, de toutes les professions et particulièrement de la profession de notaire. (Applaudissements.)



M. V. MORIN, Notaire à Montréal.

En troisième RÉPONSE

Discours par M. VICTOR MORIN, Notaire à Montréal.

M. LE PRÉSIDENT,

MESDAMES ET MESSIEURS,

Je crains que le morceau de chant qu'on vous avait annoncé et que vous vous prépariez à entendre ne soit très mal remplacé par un discours ; je crains de plus, si nous continuons de discourir ainsi sur la santé du "Cercle et des Notaires," que la profession ne finisse par *éclater de santé*. A tout évènement, si elle n'éclate pas de santé, nous pouvons lui prédire une longue carrière ; je n'hésiterais, pas pour ma part, à lui accorder un *bail emphythéotique* et j'irais même jusqu'à la *succession perpétuelle*.

En cela, Mesdames et Messieurs, nous serions d'accord avec l'histoire du notariat telle qu'elle nous a été racontée, il y a un instant, par notre confrère, M. Dupont. M. Dupont a fait remonter l'origine du notariat à la création du monde, en disant que Dieu avait agi comme notaire instrumentant au contrat de mariage d'Adam et d'Eve, et il s'en est suivi un débat très intéressant entre lui et l'Hon. M. Marchand. Il ne m'appartient pas de résoudre ce débat ; mais je dirai qu'à tout évènement, si Dieu n'a pas agi comme notaire instrumentant au mariage de nos premiers parents, ou s'il n'avait pas alors de notaire pour en faire dresser le contrat, il a dû se trouver fort embarrassé pour signifier à Adam et Eve un *congé de bail* en bonne et due forme, en les chassant du Paradis Terrestre.

J'ajouterai que nous trouvons, presque à chaque page de l'Ecriture Sainte, la trace du rôle constant joué par les notaires dans l'histoire du monde : il n'existe pas d'exemple d'un *inventaire* plus important que celui de notre aïeul Noé, au temps du

déluge, lorsqu'il a inventorié et classifié tous les animaux entrant dans l'arche. (Rires). Moïse n'était pas autre chose qu'un parfait notaire lorsqu'il rédigeait sur des tables de pierre les commandements que Dieu lui transmettait sur le sommet du Sinaï, et qu'il lui ordonnait de les garder ensuite *en minute* dans l'Arche d'Alliance. Enfin, Mesdames et Messieurs, parmi tous les ouvrages que nous possédons, en existe-t-il de plus sublime que l'Ancien et le Nouveau *Testament!*

Il n'y a donc pas à douter que l'origine de la profession de notaire ne remonte à la plus haute antiquité.

Il est vrai qu'on ne nous conteste pas cette antiquité, ni l'utilité de notre profession ; mais en ce siècle du *struggle for life* et de l'égoïsme, où "chacun pour soi" semble être la devise à l'ordre du jour, on cherche à limiter notre sphère d'action, à nous enlever nos prérogatives, à nous dépouiller de nos droits pour s'en emparer, et c'est principalement pour s'opposer à cet envahissement que le "Cercle des Notaires" a été fondé. Nous avons, il est vrai, la "Chambre des Notaires" dont les membres sont choisis tous les trois ans parmi l'élite de la profession, et dont l'une des fonctions est de veiller à nos intérêts généraux ; mais par suite de la multiplicité de ses fonctions, de la rareté de ses réunions, du nombre nécessairement limité et de l'éloignement de ses membres, elle est insuffisante à créer parmi tous les membres de la profession cette cohésion, à provoquer cet échange d'idées nécessaire pour s'opposer avec succès à l'envahissement du dehors, en un mot, à promouvoir, d'une manière aussi efficace que ne les feront les cercles ou les associations de notaires, nos intérêts et tout ce qui peut contribuer au progrès de notre profession. Aussi le "Cercle des Notaires" était-il destiné, dans la pensée de ses fondateurs, à être le foyer autour duquel se réunirait la grande famille des notaires pour deviser de leurs affaires, discuter les questions légales, s'entr'aider dans les difficultés de la pratique, et se concerter ensemble pour s'opposer aux envahissements du dehors. C'est là son but, et avec votre concours il saura l'atteindre. (Applaudissements.)

Il n'y a pas à se dissimuler en effet que la profession de notaire a perdu du prestige en ce pays, un peu par notre apathie, ou si vous aimez mieux, à cause de cette *nature paisible* qu'on dit être l'apanage du notaire, beaucoup par l'envahissement qui nous déborde, et encore plus peut-être par suite de cette concurrence inutile et ruineuse que se font malheureusement un trop grand nombre de nos confrères, surtout à la campagne.— Autrefois, le notaire était le premier citoyen de son village dont il conduisait les destinées avec le curé et le médecin. Le curé avait charge de l'âme, le médecin était chargé du corps, au notaire on confiait sa fortune ; et comme, pour un grand nombre, alors aussi bien qu'aujourd'hui, la fortune passait avant tout, il n'y a pas à s'étonner de la considération dont jouissaient nos devanciers.

Aujourd'hui, il fait peine de le constater, le notaire en est presque réduit, dans les villages, à être le serviteur des conseils municipaux dont il endure les avanies moyennant une maigre pitance, et ses actes sont cotés au prix du travail d'un journalier; tandis que dans les villes on cherche à rabaisser ses services au simple rôle de copiste, en insinuant que sa science est *trop bornée*, que ses connaissances légales sont *trop limitées* pour qu'il puisse saisir toute la portée de ses actes, et qu'il est toujours prudent pour le client, avant de signer un acte devant notaire, de le faire examiner par quelque membre, blanc-bec ou barbon, de cette docte profession qui possède, elle, la science infuse, et surtout qui brille essentiellement par la modestie, au point que tous ses adeptes peuvent s'appeler entre eux, sans sourciller et sans rire : " mon *savant* confrère ". (Rires et applaudissements.)

Est-ce à dire, Messieurs, que nous avons dégénéré ? Est-ce à dire que les notaires d'aujourd'hui possèdent moins de science ou d'intégrité, ou qu'ils sont d'une intelligence inférieure à celle de leurs confrères de la génération passées ? Est-ce à dire qu'aujourd'hui le droit d'ajouter un paraphe à sa signature pour en revêtir authentiquement et *ne varietur* les actes et documents pour les conserver " de record " en l'étude doive être

un obstacle aux aspirations sociales ? L'investiture du notariat doit-elle être, en un mot, un éteignoir de l'intelligence ?

Non, Messieurs : si la profession de notaire était glorieuse et honorée dans le passé, nous pouvons dire sans crainte qu'elle possède encore aujourd'hui des éléments dont elle a raison d'être fière. Dans le domaine de la vie publique, on nous a rappelé le souvenir des Papineau, des Archambault, des Gagnon, des Geoffrion, et de combien d'autres qui sont disparus de la scène ; mais nous pouvons dire sans crainte que leurs descendants ont marché sur leurs traces. Le notariat brille aujourd'hui d'un éclat des plus enviés au Ministère des Travaux Publics d'Ottawa, où l'un des nôtres partage la direction des affaires du pays avec cet homme d'Etat éminent dont la race Canadienne Française s'honore et qui se nomme Wilfrid Laurier. Il brille encore à la présidence du Conseil Législatif que l'un des membres les plus distingués de notre profession vient de conquérir si rapidement. Il brille encore à l'Assemblée Législative où le vaillant Chef de l'Opposition sait déployer autant de science et d'habileté dans la direction de sa phalange libérale qu'il en apporte dans les enseignements offerts à ses confrères dans son Formulaire du Notariat.

Et à côté de ces astres qui brillent à l'horizon de la vie publique, combien de nobles âmes chez nos confrères des villages et des paroisses qui, à peine connus peut-être en dehors de leur sphère d'action, ignorés du public agité, prodiguent à leurs concitoyens le pain de leur science, le secours de leurs sages conseils et de leur intégrité ; après avoir rempli une vie non moins méritoire que ceux de leur confrères qui brillent dans la vie publique, ils finissent leur carrière en laissant après eux le souvenir d'un homme de bien, honorés, estimés et bénis de ceux qui ont pu apprécier leurs services. C'est d'eux sans doute que le poète anglais a pu dire dans ses strophes harmonieuses écrites dans un cimetière de campagne :

Full many a gem of purest ray serene
The dark, unfathomed caves of ocean bear ;
Full many a flower is born to blush unseen,
And waste its sweetness in the desert air.

Some village Hampden, that with dauntless breast
The little tyrant of his fields withstood,
Some mute, inglorious Milton here may rest,
Some Cromwell, guiltless of his country's blood.

Moins connus que les premiers peut-être, nous avons également raison de nous en enorgueillir. (Applaudissements.)

Mais, me direz-vous, comment se fait-il qu'avec ces éléments la profession puisse dégénérer ? J'en ai indiqué la raison, il y a un instant, et j'ajouterai qu'à cette époque de concurrence et de réclame à outrance où celui qui a raison devant le public n'est pas toujours celui qui a les meilleurs arguments, mais bien souvent celui qui crie plus fort, il nous faut suivre le courant, faire mieux connaître et apprécier notre profession, en un mot nous imposer en quelque sorte à l'attention du public, si nous ne voulons pas rester en arrière. Nous ne sommes pas inférieurs à nos confrères des autres professions, et quand nous aurons réussi à en convaincre le public, nous aurons largement contribué à relever le niveau de notre profession ; c'est là un des principaux buts que le "Cercle" se propose d'atteindre, et il l'atteindra, j'en suis convaincu, car l'empressement avec lequel vous avez répondu à son premier appel nous prouve, Messieurs, qu'il peut compter sur de chaleureuses adhésions.

Et je dirai que, de son côté, le "Cercle" vous a déjà donné la mesure de ce qu'il peut faire dans l'intérêt de la profession, puisqu'il vient de voir couronner de succès la première de ses tentatives, celle de faire admettre le principe de la création d'une chaire de notariat à l'Université Laval. (Applaudissements.)

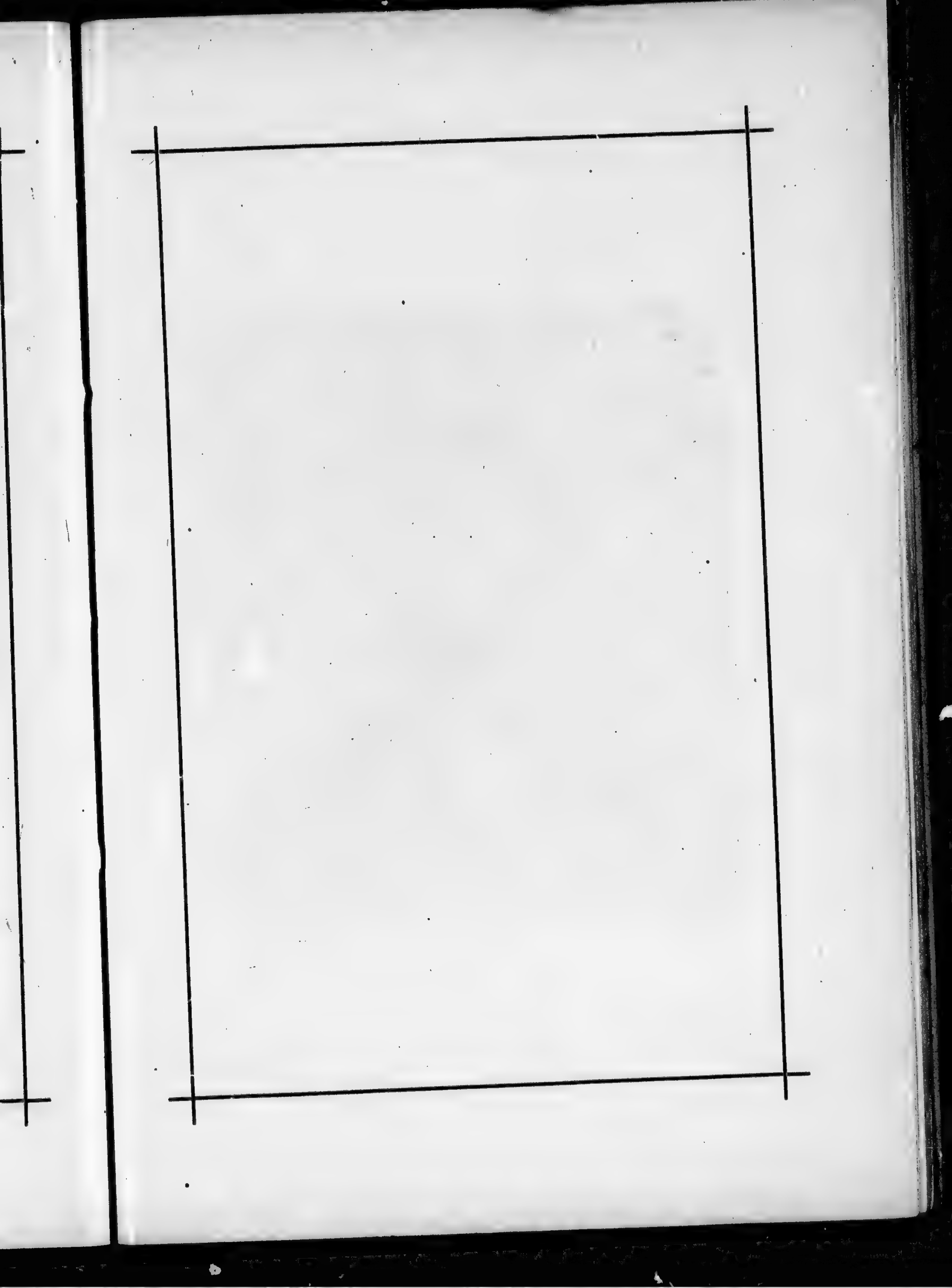
J'ajouterai, Mesdames et Messieurs, en jetant la vue sur cette salle, que nous avons un autre élément infaillible de succès avec nous, puisque les Dames, (que les notaires, dont la galanterie est proverbiale, appellent les plus belles fleurs de la créa-

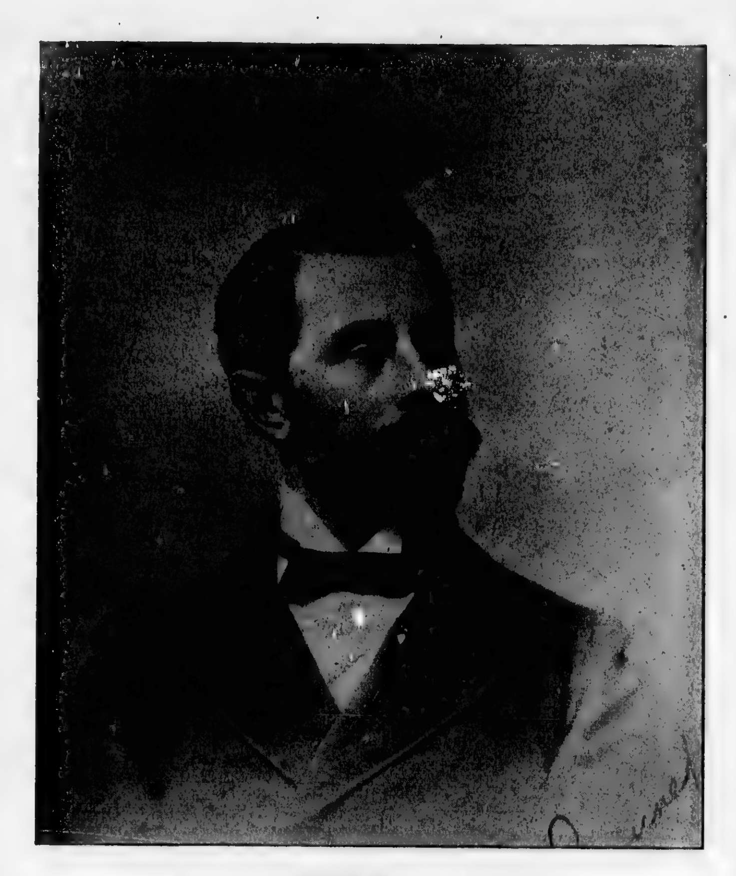
tion) ont bien voulu rehausser de leur présence l'éclat de notre banquet, et par là nous dire implicitement que leur concours nous est assuré. (Applaudissements.)

En terminant, laissez-moi vous féliciter, Messieurs, de vous être rendus en aussi grand nombre pour applaudir à la formation du "Cercle ;" de même que dans lafamille, lors d'un évènement heureux, les enfants se réunissent joyeusement autour des tables paternelles, ainsi vous vous êtes réunis ce soir pour fraterniser agréablement, pour saluer la naissance du "Cercle des Notaires," et lui souhaiter longue vie et succès dans le but qu'il poursuit ; je n'ai aucun doute que vos vœux se réaliseront et que le "Cercle" vivra assez longtemps pour accomplir son œuvre. (Applaudissements.)

CHANT COMIQUE.

" Malborough s'en va-t-en guerre " par M. VICTOR NORMANDIN, Notaire à Boucherville.





M. J. A. BRUNET. Notaire à Montréal.

TOAST AUX ORGANISATEURS.

En réponse

Discours par M. J.-A. BRUNET, Notaire à Montréal.

M. LE PRÉSIDENT,

MESDAMES ET MESSIEURS,

Le "Cercle des Notaires" du District de Montréal est heureux et fier à la fois du succès de ce premier banquet, vraiment ces agapes fraternelles resteront dans ses minutes comme le modèle accompli de celles que l'avenir lui réserve.

Et comme j'ai la tâche facile de le reconnaître, j'ai aussi le véritable plaisir d'offrir, au nom de ce "Cercle," de sincères remerciements, d'abord en cette fête de famille, à tous les notaires de la Province de Québec qui se sont rendus à notre appel avec un aussi cordial empressement.

Ensuite aux gouvernements fédéral et local, les deux grandes institutions qui président aux destinées de notre pays et dont la députation distinguée nous honore infiniment.

N'oublions pas, en effet, Mesdames et Messieurs, que les honorables M. Tarte, ministre des Travaux Publics à Ottawa, M. Larue, président du Conseil Législatif à Québec, M. Marchand, chef de la loyale opposition à l'Assemblée Législative de Québec, sont au sommet des pouvoirs qui nous régissent, les représentants attitrés et les membres distingués de notre chère et noble profession.

Le "Cercle des Notaires" remercie cordialement aussi la jeunesse studieuse, l'avenir et l'espoir de notre profession, qui a apporté à cette fête de famille son entrain proverbial, il remercie la presse dont la grande influence si généreusement mise à sa disposition n'a pas peu contribué à la pleine réussite de cette assemblée, mais il offre surtout l'entière expression de

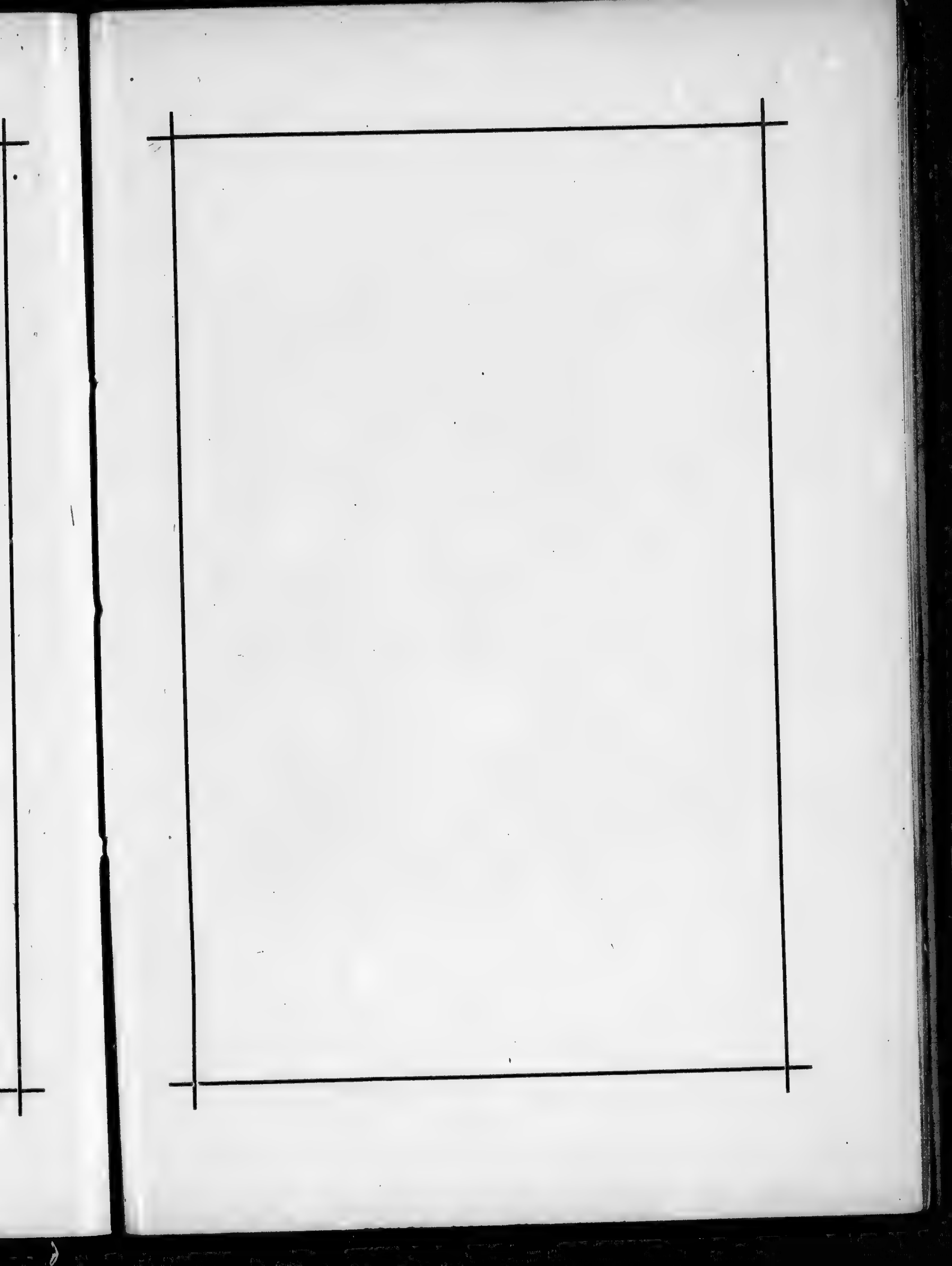
sa gratitude aux dames dont l'aimable présence rehausse si particulièrement notre fête et donne à notre banquet tant de relief et d'éclat.

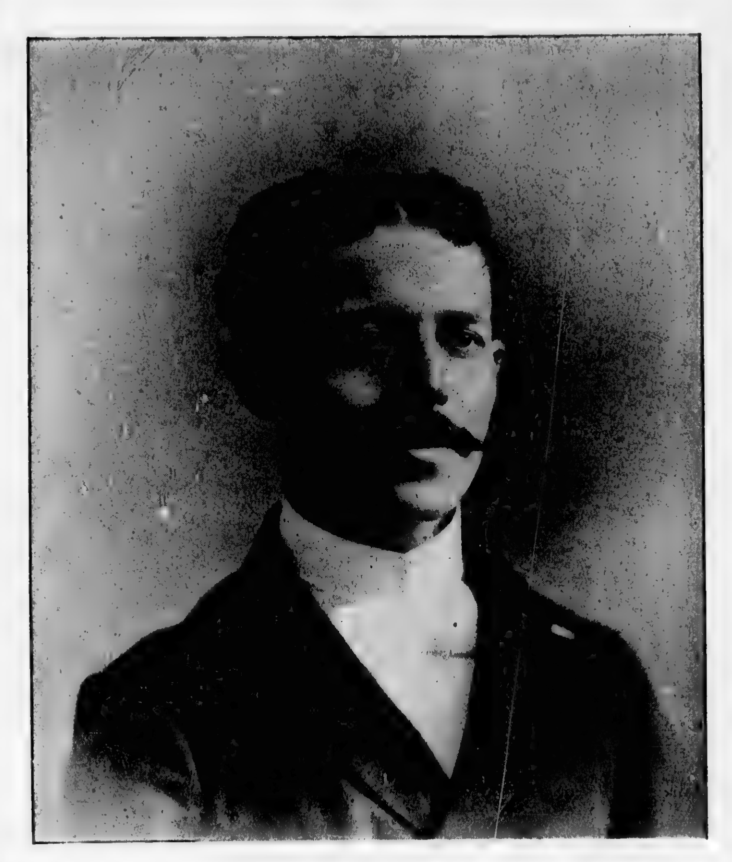
Et maintenant, Mesdames et Messieurs, permettez-moi, en changeant l'ordre du jour, de proposer la santé du comité d'organisation ; je me trompe : ce n'est pas moi qui propose, je ne fais qu'exprimer, et j'en suis très honoré, la délicate attention d'une dame ici présente. Certes, le comité peut être fier de cet honneur.

Mais il est un confrère dont le zèle infatigable et l'intelligente administration sont tels que le comité d'organisation lui renvoie de plein gré cet honneur, j'ai nommé M. le notaire Bouchard, le dévoué secrétaire du "Cercle des Notaires" du District de Montréal.

Saluons en lui, Mesdames et Messieurs, le véritable organisateur de cette fête.

J'invite M. Bouchard à répondre et je propose de lever nos verres en son honneur.





M. J. B. SINCENNES, LL.B., étudiant en notariat, de Montréal.

TOAST A LA PRESSE

En réponse.

Discours par M. J.-B. SINCENNES, LL.B., étudiant en notariat, de Montréal.

M. LE PRÉSIDENT,

MESDAMES ET MESSIEURS,

Nous nous sommes levés plusieurs fois déjà pour saluer les représentants des deux premiers corps de notre pays : le gouvernement fédéral et le gouvernement de notre belle province, le premier personnifié par l'honorable Commissaire des Travaux Publics, le second, par l'honorable Président du Conseil Législatif. Nous avons acclamé, avec de chaleureux applaudissements, l'honorable Président de la Chambre des Notaires, le chef de l'opposition à l'Assemblée Législative, honorant en lui le digne représentant du notariat. Nous avons entre-choqué nos verres pour boire, avec allégresse, à la santé du "Cercle des Notaires" et de son dévoué président, félicitant la tête et les membres de ce corps actif et savant de ce qu'ils ont fait pour l'avancement de notre profession et de la large part qu'ils ont prise à l'organisation de ce magnifique banquet. Le moment est venu de faire une libation en l'honneur d'une corporation distinguée et de ses membres qui méritent d'occuper une place d'honneur dans toutes nos fêtes religieuses, patriotiques ou civiles, dans toute célébration publique ou privée et qui figurent si justement et si dignement représentés, ce soir, au milieu de nos rangs. Vous avez nommé l'illustre corps des journalistes.

Le journaliste, c'est une personnalité, un état, une puissance.

Né d'hier, il s'est élancé comme d'un bond à l'apogée de sa glorieuse carrière. Le journaliste est un enfant de notre siècle. Rome avait eu, il est vrai, ses "Acta Diurna," Venise,

au XVIe siècle, publiait sur des feuilles les événements quotidiens, Renaudot, vers le même temps, avait fondé la " Gazette de France." Depuis 1789, les journaux avaient circulé plus librement, mais c'est 1830 qui a marqué la naissance du journalisme tel qu'il existe aujourd'hui. Il était donné à ce siècle téléphonique d'inventer ce mode rapide de publication de la parole d'un bout de l'univers à l'autre. Le règne de la liberté de la presse venait d'être définitivement inauguré. Dès lors, fut créé le journalisme libre, indépendant, universel. Rien désormais ne pouvait arrêter son essor. Ce que Napoléon lui-même a vainement ambitionné, il l'a réalisé en un jour. Hier, soldat, il s'éveille demain empereur, et son empire, il l'exerce sur le monde entier, pour le bien des sociétés et des individus qui les composent. Il n'est pas une noble cause, pas un intérêt religieux, politique ou social, public ou privé qui ne doive à la presse son tribut de gratitude et d'hommage.

Et, pour nous ici rassemblés, notre titre de Canadiens, le but même de cette réunion nous font un devoir d'acquitter envers elle une triple dette de reconnaissance pour le passé, d'admiration pour le présent et de confiance pour l'avenir.

Sur les débris du dernier siècle, à l'origine du siècle nouveau, les plis du drapeau britannique flottaient au vent sur le sommet de la citadelle de la vieille cité de Québec. La mèche des bombes était encore fumante sur les plaines d'Abraham, nos nouveaux maîtres n'avaient pas encore cessé d'être nos ennemis, parce qu'ils ne nous connaissaient pas. Ils avaient essayé de la violence pour achever leur domination sur nous. Ils avaient tenté d'étouffer la vie de notre jeune race qui s'en allait mourante sous une ère à laquelle elle n'était pas accoutumée.

Alors, le journaliste s'est fait soldat, il s'est constitué le défenseur de nos intérêts les plus sacrés. L'on vit les noms les plus illustres figurer dans l'arêne du combat. D'une main, arborant le drapeau de notre langue, de nos institutions et de nos lois, de l'autre, armés de la plume, cette épée de l'écrivain,

ils combattaient sur le même champ de bataille, à côté de nos plus grands politiciens dans l'intérêt de la cause nationale ; scellant, au besoin, leur parole de leur sang, ils se sont faits martyrs de leur patriotisme, ayant souffert la prison, l'exil, la mort même sur l'échafaud.

Et, comme fruit de leur triomphe, ils ont vu se soutenir debout, l'édifice de nos libertés et de nos privilèges, sauvegarde de notre nationalité.

Et, aujourd'hui, chose digne d'admiration, nous voyons une autre presse sœur, la presse anglaise s'unir à la presse française pour défendre en commun les intérêts de deux grandes nations vivant à l'ombre d'un même drapeau : le drapeau de la puissance du Canada.

Canadiens, nous avons eu raison d'inviter les membres de la presse à nous honorer ce soir de leur présence, le "Cercle des Notaires," lui aussi, a bien fait de les convier à son premier banquet annuel. Sans parler des services passés ou récents, dont nous leur savons gré, c'est de leur côté qu'il faut tourner nos regards avec confiance pour l'avenir. Nous voulons le progrès de notre profession, eh bien ! la presse est l'amie du progrès. Le jour où nous l'aurons placée à la l'avant garde de nos bataillons, nous serons entrés dans la voie du succès. Le journaliste sera notre guide, notre soutien, notre défense. Il nous frayera le chemin à travers les obstacles, il relèvera notre courage au milieu des difficultés et il nous mènera au triomphe, à la victoire, à une glorieuse prospérité. Notre profession trouvera en lui une aide puissante pour revendiquer ou maintenir ses droits et ses privilèges.

L'estime du public grandira pour notre corps et pour ses membres et le notariat tiendra ferme au poste d'honneur qui lui est marqué dans cette province de Québec, où nous avons un droit de vie consacré par l'usage et par les lois.

Levons nos verres, messieurs, et buvons, avec enthousiasme, à la santé des journalistes canadiens, nos guides, nos soutiens, nos soldats, les amis de notre cause, de nos intérêts, de notre progrès.



M. EDMOND L. DESAULNIERS, étudiant en notariat, de Montréal.

TOAST AUX DAMES

En réponse

Discours par M. EDMOND-L. DESAULNIERS, étudiant en notariat, de Montréal.

M. LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

Je suis fier de répondre à la santé des Dames. C'est un honneur. Mais c'est un honneur périlleux. Je l'avoue et je le ressens. Le sujet est délicat ; et il n'est pas facile à tous de parler délicatesse, voyez-vous. Toutes les âmes ne sauraient vibrer à la poésie ; toutes les mains ne sauraient tresser des roses ; toutes les lèvres ne sauraient parler des dames. Mais enfin, on l'a voulu, je le veux, et si péril il y a, soit ! J'y jette mon cœur, il ne saurait jamais mieux périr !

Il y a dans nos bibliothèques un vieux livre, écrit par un très vieil auteur, et ce vieil auteur, pendant que l'Esprit Saint soufflait dans son âme, a fait le portrait d'une femme ; cette femme, très vieille aussi, s'appelait Eve. Plusieurs de vous ont dû en entendre parler. Quand on ne veut pas être galant, on rappelle sa curiosité et son amour des fruits défendus. Et d'autres, qui ne sont pas galants non plus, disent que ces deux défauts ont fait du tort à ses filles. Moi, je ne dis pas cela, messieurs. Or, notre vieil auteur nous conte, que Dieu, lorsqu'il eut achevé le chef-d'œuvre féminin, le montra à l'homme, un autre encore qui n'est pas jeune, et qui s'appelle Adam, et Adam la nomma sa compagne.

Et l'Esprit, dans un hymne qu'il daigna recueillir pour tous les âges futurs, nous dit "qu'il l'aima." Il l'aima d'un

amour aussi large que le monde, aussi immense que la carrière de l'humanité, assez profond pour contenir en germe toutes les affections, toutes les tendresses, toutes les fraternités, tous les amours de tous les descendants de ce premier couple aimé.

Dans cet hymne du vieil auteur sacré, j'ai trouvé, messieurs, les deux mots qui résument tout le rôle admirable de la femme ici bas—

C'est un mot d'*union:* elle est la compagne de l'homme; c'est un mot d'*amour*, et c'est le lien enchanteur qui forme cette union. Elle est compagne, et quand elle ne l'est pas encore en réalité (permettez-moi d'ouvrir cette parenthèse pour les jeunes et pour moi-même), quand elle ne l'est pas en réalité, elle l'est au moins dans nos espérances et dans nos rêves, et nous nous disons alors: Si cette seule espérance fortifie et réjouit notre âme, comme l'aube qui fait espérer l'aurore et le soleil, réjouit la nature aux frais matins du printemps, que doit donc être la réalité de l'espérance comblée? Messieurs nos patrons et nos maîtres, permettez-moi de vous féliciter: l'aurore et le soleil brillent pour vous. Je suis encore à l'aube, hélas! et j'attends, mais Dieu soit béni! à l'aube, il fait déjà clair, et je vois, du moins je prévois.

Etre compagne? qu'est-ce donc? est-ce à moi de le dire? à moi qui ne suis pas compagnon?

La compagne, c'est le soutien dans l'épreuve, c'est la main dans la main de l'homme qui chancelle, ce sont des sourires avec ses sourires, des larmes avec ses larmes, c'est le *dimidium animæ* du poète Horace, cette moitié de notre âme, forte dans sa grâce, et gracieuse dans sa force, qui raffermit, qui console, qui charme la vie à deux.

Oh! je n'ai pas besoin de chercher longtemps pour trouver un tableau délicieux de ce qu'a été la compagne de l'homme, dès le premier jour qui suivit la première chute: un de nos poètes français modernes nous l'a peint:

" Aux premiers jours du monde
Quand tout encore semblait être rempli d'aurore,
Quand sur l'arbre du temps les ans venaient d'éclore,
Sur la terre . . . .
Il se faisait le soir un silence profond ;
Et le désert, les bois . . . .
Voyaient d'un antre obscur . . . . . .
Sortir deux grands vieillards, nus, sinistres, augustes :
C'était Eve aux cheveux blanchis, et son mari,
Le pâle Adam, pensif, par le travail meurtri,
Ayant la vision de Dieu sous sa paupière—
Ils venaient tous les deux s'asseoir sur une pierre,
En présence des monts fauves et soucieux,
Et de l'éternité formidable des cieux.
. . . .
Et tandis que montaient les constellations,
Et que la première onde aux premiers alcyons,
Donnait sous l'Infini un long baiser nocturne,
. . . .
Ils songeaient, et, rêveurs, sans entendre, sans voir,
Sourds aux rumeurs des mers d'où l'ouragan s'élance,
Toute la nuit, dans l'ombre, ils pleuraient en silence,
Ils pleuraient tous les deux, aieux du genre humain,
Le père sur Abel, la mère sur Caïn.

Messieurs, je m'aperçois que si je continue, je vais prendre mon rôle au sérieux. C'est la faute du poète !

Je reviens, et me voilà, pour vous rappeler que le second mot du vieil auteur est l'*amour*, le lien charmant de l'union. Vous croyez peut-être que je le rappelle pour l'expliquer ? allons donc ! Est-ce qu'on explique comment l'amour unit, attache, enchaîne, rend esclave ? Chaîne, esclave, n'ayez pas peur, je vous prie, de ces gros mots, il n'y a pas de danger ; n'allez pas demander grâce non plus, on ne vous déchaînera pas ; ne vous plaignez pas, on vous plaindrait, si vous ne l'étiez pas, esclaves. Non, non ! je n'expliquerai pas ce mot là.

J'aime mieux vous laisser à vos propres explications, que vous ne vous êtes jamais expliquées et que vous avez toujours parfaitement comprises.

J'aime mieux suivre le conseil d'un vieux chansonnier :

> **Les dames sont discrètes,**
> **Surtout aux jours de grandes fêtes ;**
> **Jouissez de leurs appâts,**
> **Mais ne leur dites pas.**
> **Si dans vos cœurs la gaîté brille**
> **Et si l'amour scintille,** }
> **Amis, ne leur dites pas !** }

Messieurs, soyons discrets puisque les dames sont discrètes ; ne le disons pas.

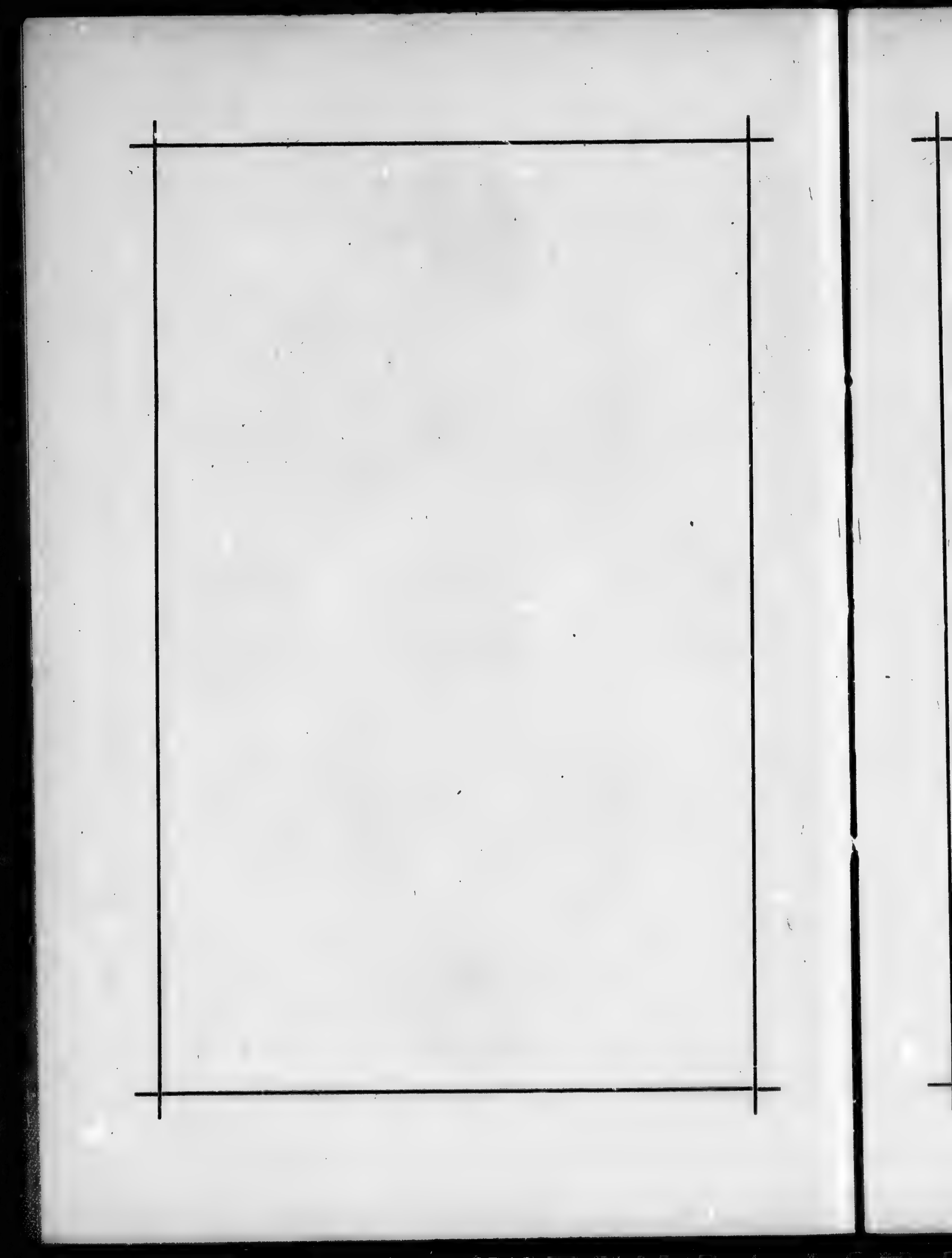
Mais ensemble, levons nos verres et buvons à la santé des Dames !

❋

Les officiers du " Cercle des Notaires " pour l'année 1896-1897.



1. M L. Bélanger, président. 2 M. J. A. Brunet, 1er vice-prés. 3 M. P. C. Lacasse, 2d vice-prés. 4 M. Amédée Bouchard, secrétaire. 5 M. J. H. Olivier, trésorier. 6 M. Pierre Terrault. 7 M. James Lonergan. 8 M. A. C. A. Bissonnette. 9 M. J. A. Landry.



Banquet des Notaires



MENU

POTAGE—Tortue Verte *en tutelle ;* Consommé *à la minute;*

ENTRÉES—Petits pâtés aux huitres *privilégiés ;* filet de bœuf aux champignons *authentiques;*

ROTIS—Dindon *non émancipé* (sauce aux groseilles) ; gigot de mouton (gelée au raisin) *à l'héritier ;* jambon *ab intestat* (cincinnati);

LÉGUMES—Pommes de terre bouillies ; pois verts ; choux verts (Bruxelles) ; pommes de terre pilées à la crême ; *associées en nom collectif ;* punch *notarié, à la Justinien;*

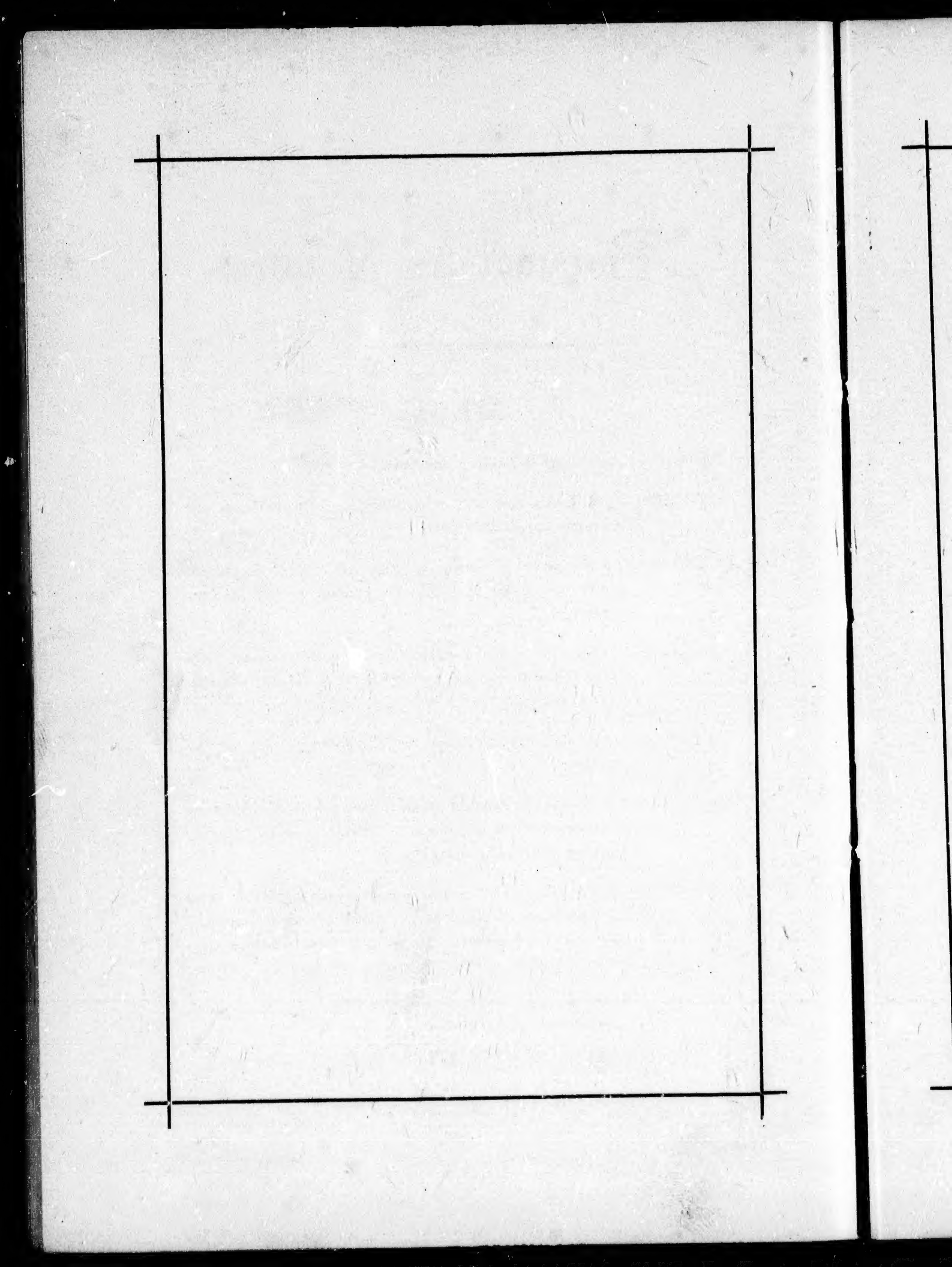
GIBIER—Canards (Mallard) *sous caution ;* cailles *enregistrées par inscription;*

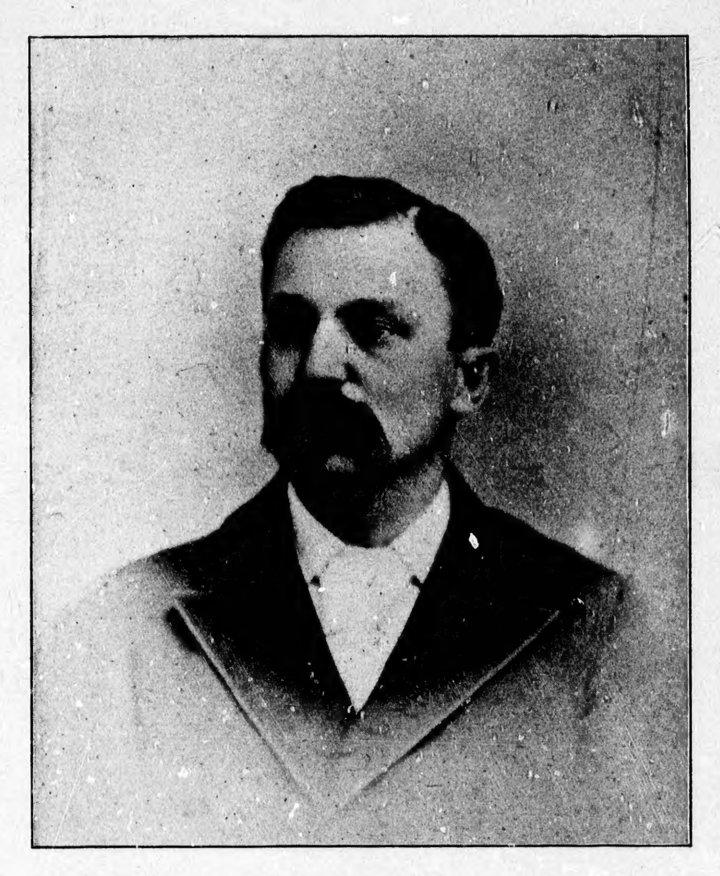
MAYONNAISE—Salade de homard *substituée de* salade de poulet *au premier degré* et de salade de laitue *au second degré;* fromage Roquefort, *sans preuve;*

DESSERTS—Plum pudding, avec sauce, *sous la forme anglaise ;* gelée au champagne *en charte-partie ;* pâtés *affectés* de pommes ; charlotte russe *naturalisée ;* gateaux *légalement* assortis ; crême à la glace ; crême à la vanille (*première expédition*);

FRUITS—Oranges, pommes, noix, noix assorties, raisins, figues, bananes, raisins verts, *inventoriés en due forme;*

. . . . CAFÉ . . . .





M. H. BOUCHER, étudiant en notariat et sténographe officiel, qui a bien voulu sténographier gratuitement les discours qui précèdent.

INDEX

75

13-2-85

75